



entrée

Généralités :

accueil
Présentation de l'espèce
Les maladies du pigeon
Histoire du pigeonnier
Histoire du pigeon voyageur
Prolifération des pigeons de ville
Dégâts des pigeons de ville

Moyens de contrôle de sa population :

- moyens barbares
- méthodes douces
- l'azacholestérol
- législation

Le pigeonnier de ville moderne :

- Son histoire en région parisienne
- avantages et inconvénients
- aspects financiers
- aspects pratiques

quelques photos de pigeonniers :

- Boulogne-Billancourt
- Aulnay-sous-Bois
- Bobigny
- Chatillon
- Clamart
- Meudon
- Montrouge
- Paris
- Fontenay-sous-Bois
- Puteaux
- Sénat Paris
- en région parisienne
- en France, à l'étranger

pétition(s) en ligne
livre d'or - vos commentaires
poster un commentaire au livre d'or

CHRONIQUE DES MASSACRES

premier semestre 2012

Pensez à utiliser la fonction "rechercher dans
la page" de votre navigateur

Premier trimestre 2012

Actualités mars 2012

Tueries continues.

Lambersart

Source : [La Voix du Nord](#)

Les pigeons on les aime... aux petits pois

Publié le samedi 31.03.2012

Les pigeons, on les aime... aux petits pois, voire pour les plus gourmets farcis au foie gras et à la truffe noire, aux girolles aussi lorsqu'à la fin de l'été, ils sont bien dodus. Certains cuisiniers n'hésitent pas à les envelopper d'une bonne pâte remplie de fruits secs... là s'arrête hélas le succès des pigeons qui en ville lorsqu'ils se reproduisent avec trop d'enthousiasme, forcément ils s'aiment d'amour tendre, provoquent nuisances et pollution.

Déjections corrosives pour les bâtiments, parasites, maladies transmissibles à l'homme...

Pour toutes ces raisons, la ville de Lambersart rappelle sur son site qu'il est interdit de nourrir les pigeons. Mais on peut toujours les manger, **enfin si on a encore de l'appétit...**

C. M. • AUJOURD'HUI

Carpentras

Source : AVIPUR

AVIPUR installe un deuxième pigeonnier contraceptif à Carpentras

Publié le 28/03/2012

Solidement engagé dans la lutte contre les nuisances, tout en préservant l'environnement et la biodiversité, le groupe AVIPUR développe des prestations de plus en plus orientées vers le développement durable. Depuis trois ans, les filiales AVIPUR (AVIPUR Midi Assainissement notamment) proposent aux collectivités la mise en place de pigeonniers contraceptifs pour concilier maîtrise du risque sanitaire et préservation de l'espèce.

En 2010, la mairie de Carpentras s'était engagée et, grâce aux résultats positifs de la première installation, la ville a investi dans un deuxième équipement début 2012. Rendez-vous en avril...

Un deuxième pigeonnier contraceptif, près de l'Hôtel-Dieu de Carpentras

Aujourd'hui, à l'heure des solutions alternatives et du développement durable, les pigeonniers contraceptifs bénéficient d'un regain d'intérêt.

Chaque année, la filiale AVIPUR Midi Assainissement répond ainsi à une quinzaine de projets, émanant des collectivités du Sud de la France, en région toulousaine notamment. En 2010, la mairie de Carpentras avait donné son accord pour la mise en place d'un pigeonnier contraceptif à proximité de la chapelle Notre-Dame de Santé et des berges de l'Auzon. En janvier 2012, avec de premiers résultats positifs de l'équipement, la municipalité a décidé d'en placer un second près de l'Hôtel-Dieu, dans l'impasse de l'hôpital.

Entretien avec Hervé Bonzom Technicien - Ville de Carpentras

Vous avez été le témoin de l'installation du premier pigeonnier contraceptif, l'année dernière. Quels sont les premiers résultats ?

Même si l'équipement n'est pas encore à 100% de sa rentabilité, nous avons pu constater, depuis janvier 2010, une délocalisation de 30% de la population des pigeons du centre-ville vers les berges de l'Auzon. D'après un récent rapport mené par la Ville, la fréquentation du premier pigeonnier est en hausse : l'approvisionnement en graines est passé de 20kg par mois au début de l'hiver, à 40kg par mois aujourd'hui. Ce qui est encourageant : en trouvant facilement à manger et à boire, le pigeonnier devient un lieu privilégié de nidification. Cela nous permet de faire un contrôle rigoureux des naissances de ce secteur. L'installation du pigeonnier contraceptif combinée aux captures biannuelles nous ont permis de réduire par deux la concentration de pigeons sur la ville.

Pourquoi investir aujourd'hui dans un second pigeonnier, sur la même commune ?

Certes, la population de pigeons est quasiment maîtrisée et stabilisée aujourd'hui sur le nord de la ville. **Il y a dix ans, on comptait au total près de 1200 oiseaux à Carpentras ; aujourd'hui, on en dénombre plus que 600. Les captures biannuelles confirment cette baisse de fréquentation : il y a quelques années, 500 pigeons étaient saisis par capture alors que cette année seulement 350 ont été attrapés, les techniques d'appât étant les mêmes.** Cela dit, les efforts doivent être maintenus pour réguler le mieux possible cette population, en évitant la multiplication des oiseaux sur d'autres zones de la municipalité. Aujourd'hui, nous avons une forte population qui se développe près de l'Hôtel-Dieu et qui est à l'origine de nombreux dégâts. Pour préserver le bon état sanitaire du lieu, nous avons choisi de faire appel, une nouvelle fois, au pigeonnier proposé par AVIPUR, en espérant les mêmes résultats que pour le premier équipement.

Quels sont vos objectifs à long terme avec ces équipements ?

L'objectif est simple : il s'agit de délocaliser le pigeon, **pour réduire les risques pandémiques**, et maintenir la qualité de vie des habitants, tout en préservant notre patrimoine.

Au delà du pigeonnier, la Ville veille à adopter et promouvoir les bons gestes, de son côté : combler les ouvertures présentes dans les habitations des particuliers (toits, combles) car ces brèches sont des lieux de prédilection pour les pigeons ; ne pas nourrir les oiseaux afin de ne pas favoriser leur installation ; mener des travaux de rénovation des bâtiments municipaux pour éviter les colonisations au sein du bâti existant.

Lutter contre la prolifération : un projet inscrit sur le long terme

De nombreuses méthodes ont déjà été éprouvées pour réguler la présence des pigeons à proximité des villes. A court terme, contre les méthodes invasives comme la capture et l'euthanasie, certaines filiales d'AVIPUR choisissent des solutions plus douces et naturelles. C'est le cas des techniques d'effarouchage, utilisées pour faire fuir les oiseaux, en émettant par exemple des cris de leurs prédateurs ou capturer les individus trop envahissants pour les euthanasier.

Sur le long terme, pour contrôler la prolifération, les filiales agissent à travers l'installation et la gestion de pigeonniers contraceptifs.

Entretien avec Rémi Chambon Gérant de la filiale AVIPUR Midi Assainissement

Pouvez-vous rappeler le principe d'un pigeonnier contraceptif ?

Il s'agit d'un abri sécurisé, installé en hauteur et contenant des réservoirs à graines. Le premier mois, les pigeons sont enfermés pour qu'ils puissent s'acclimater à l'intérieur du pigeonnier. A l'intérieur, nous disposons de tout ce qu'il leur est nécessaire pour vivre de manière autonome. De cette manière, les oiseaux se sentent à l'abri et viennent pondre sur ce lieu en priorité. Une fois qu'ils sont bien installés, les oiseaux vont aller chercher leurs congénères dans les zones alentours. Au niveau du fonctionnement, la première couvée de chaque couple est toujours préservée. Il est important de laisser des oisillons naître pour que les pigeons se sentent bien dans le lieu choisi. Pour les pontes suivantes, les techniciens procèdent à une stérilisation manuelle des oeufs, sans produits chimiques. On utilise des flashes d'appareils photos ; on les secoue un à un pour stopper le développement des petits.



Wallers Arenberg

Source : www.ville-de-wallers-arenberg.fr

Capture des Pigeons

Publié juillet 2011

Pour lutter contre l'invasion des pigeons sur les alentours de la place Casimir Perrier et notamment sur l'Eglise, qui occasionne dégradations et pollution par les fientes, nous avons confié à la société ISS Hygiène Prévention l'exécution des Travaux suivants :

- Installation de cages à appâts avec récupération et restitution des pigeons bagués à la fédération colombophile, nettoyage et désinfection.
- Pose de filets aux abords de l'église pour empêcher la nidation à l'intérieur de l'Eglise. A ce jour plus d'une centaine de Pigeons ont été capturés. Il reste encore le problème des bords de façade avec la fientes sur le parvis. La capture serait le résultat final à envisager.

Le Teich

Source : www.ladepechedubassin.fr

Au Teich, il ne faut plus « nourrir les pigeons ! »

Publié le 28/03/2012

Le nombre de spécimens prolifère. Gérard Lafon, adjoint chargé de la sécurité, veut enrayer le phénomène.

C'est devenu un problème récurrent sur la commune : Le nombre de pigeons ne fait que s'accroître et Gérard Lafon, adjoint chargé de la sécurité, a décidé d'enrayer le phénomène. Samedi 10 mars, en parallèle du carnaval, il faisait constater combien il était difficile de chasser les pigeons qui se sont accaparés un bon nombre de toitures : « Des solutions existent, mais sans l'aide de la population, on n'y arrivera pas. Il ne faut pas nourrir les pigeons car dans ce cas, ils n'ont aucune raison de partir. On pose des cages comme on a pu le faire sur le toit des pompiers par exemple et le résultat est encourageant, mais il faut continuer avec des systèmes encore plus efficaces. Je suis en train d'étudier ceux qui vont permettre de réduire sensiblement le nombre et éviter toutes les salissures après leur passage. C'est devenu invivable et je compte vraiment sur tous pour rendre aux bâtiments et aux trottoirs, leur propreté originelle. »

Bar-sur-Seine

Source : L'Est Eclair

Les pigeons causent de plus en plus de dégâts

Publié le mercredi 28 mars 2012

Bar-sur-Seine - Les Amis d'Étienne ont procédé au traditionnel nettoyage de l'église barséquanaise que dégradent, notamment, des pigeons envahissants

Samedi matin, des bénévoles étaient réunis pour un grand nettoyage de l'église Saint-Étienne avant les prochains offices des Rameaux et de Pâques. Le travail n'a pas manqué, les déjections de volatiles étant toujours plus importantes.

Les bénévoles ont trouvé une aide précieuse en l'entreprise N3 Nettoyage qui a prêté gracieusement des laveuses pour le sol et les employés qui les manient. Pour cet hiver, les Amis d'Étienne avaient recouvert de bâches plastiques l'ensemble des bancs de l'édifice afin de limiter les dégâts causés par les pigeons. Et ils ont bien fait, car les volatiles sont toujours plus envahissants et causent de plus en plus de dégâts malgré une première dépigeonnisation.

« Ils vont là où ils n'allaient pas auparavant et cassent les vitraux », se désespère un bénévole qui a l'impression de se donner du mal pour rien tant la saleté réapparaît rapidement.

Le maire a promis une nouvelle dépigeonnisation, mais c'est hermétiquement qu'il conviendrait de fermer l'église, tout particulièrement en installant des grillages sur les baies. Pour ce faire, il faudrait des mécènes. Avis aux amateurs...

Sylvie VIREY

Cannes

Source : www.nicematin.com

Des faucons et des buses pour chasser les pigeons de l'hôpital de Cannes

Publié le mercredi 28 mars 2012

Le tout nouvel hôpital de Cannes est quelque peu envahi par les pigeons, qui nichent partout où ils peuvent.

Pas bon pour l'hygiène, ces volatiles ayant le vilain défaut de semer fientes et microbes partout où ils passent.

La direction de l'hôpital a eu une idée pour le moins originale : faire appel à un fauconnier.

Pendant une semaine, ce dernier, venu des Hautes-Pyrénées, s'est installé sur place avec deux faucons pèlerins et trois buses.

Chaque après-midi, ces guerriers ailés admirablement dressés partent à la chasse au pigeons avant de revenir se poser sur le poignet de leur maître.

Lequel a promis : huit jours à ce régime et les pigeons dégoutés iront nicher ailleurs.

Lanmeur

Source : [Quest France](#)

La commune « vole dans les plumes des pigeons »

Publié le vendredi 23 mars 2012

Les déjections de pigeons sont un véritable fléau pour les villes. Particulièrement acides, les fientes de ces volatiles occasionnent de nombreux dégâts :

dégradation des bâtiments, salissure sur la voie publique, risque de transmission de différents germes à l'humain.

« Lorsqu'elles obstruent les gouttières, les déjections peuvent provoquer des dégâts des eaux, confie David, employé communal. Au niveau de l'église, nous sommes obligés de les nettoyer une fois par mois. » Les pigeons, contrairement aux étourneaux, sont présents toute l'année, et ont en moyenne une vingtaine de petits.

Chassés à la carabine

À l'intérieur de l'église, où les columbidés avaient pris la fâcheuse habitude de venir se réfugier dans la nef et même dans le chœur, allant jusqu'à troubler les offices, les ouvertures ont été bouchées. Depuis, ils s'abritent sous les combles de la maison Soubigou, voisine de l'édifice.

La commune a tout essayé pour limiter la population des pigeons. En 2007, elle a testé une chasse à la carabine pour endormir les volatiles nuisibles. « Trois cents pigeons ont été abattus, un soir : il y en avait autant le lendemain. »

Une dépense de 600 €

La mairie, impuissante face à ce phénomène, a décidé de leur « voler dans les plumes ». Une société spécialisée de la région a disposé deux cages en haut du clocher. Une fois entrés à l'intérieur, les pigeons, attirés par des graines, ne peuvent plus en ressortir. La société vient relever les cages une fois par semaine.

Cette première opération, lancée au début de mois de mars, doit s'achever à la fin du mois. D'un coût de 600 € financés par la commune, elle a déjà permis de capturer et d'éliminer quelque 100 pigeons.

Nice

Source : courriel

Les pattes des pigeons : Nice, bonne nouvelle

25/03/2012

Le 15 Mai 2012 devrait voir la suppression des sacs poubelles, avec un lien en plastic que les éboueurs jettent à terre et qui se mettent autour des pattes des pigeons en faisant des garrots.

Nous croisons les doigts pour que cette bonne nouvelle se concrétise.

Ruffec

Source : site de la ville

Capture des pigeons en centre ville

Publié en 2012

La campagne annuelle de capture des pigeons sauvages a débuté mi-décembre 2011 et se poursuivra jusqu'au 15 mars. Les volatiles sont appâtés avec de la nourriture à différents endroits du centre ville où sont installées des cages «pièges» afin de les capturer vivants. Ils sont ensuite confiés à un colombophile et aucune euthanasie n'est pratiquée.

Afin qu'un maximum de pigeons puissent être capturés, il est primordial que les particuliers ne nourrissent pas les pigeons, ceux-ci seraient moins tentés de venir sur les lieux de capture. De même, nous demandons aux Ruffécois de ne surtout pas déplacer les cages.

86 pigeons ont d'ores et déjà pu être attrapés.

Rappelons qu'en centre ville, les pigeons sont responsables de nuisances incessantes tant pour les immeubles que pour les véhicules, nuisances notamment dues à leurs fientes qui dégradent les toitures et attaquent la pierre et les peintures.

Lion d'Angers

Source : site de la ville

Le Lion-d'Angers entreprend sa dé pigeonnisation

Publié en 2012

Sous ce vocabulaire curieux se cache une action visant à réduire la population des pigeons qui ont colonisé la ville. Ces charmants oiseaux sont en effet la cause de nombreuses nuisances. Dé pigeonnisation : pourquoi, comment ? Mode d'emploi.

Chaque habitant a pu constater les nuisances qu'apportent ces volatiles, notamment dans le centre ville. Le parvis de l'église, l'entourage de la mairie, les trottoirs de la rue du Général Leclerc et d'autres lieux sont constamment souillés par les excréments de ces oiseaux.

Outre le côté inesthétique, la salubrité est mise en cause.

Une grande partie des pigeons est atteinte de maladies, souvent transmissibles à l'homme,

mais en plus ils dégradent les bâtiments par l'attaque de leurs fientes et l'accumulation de leurs déjections. Pour éviter ces désagréments la ville a décidé de réagir de façon énergique.

Capter et éloigner les pigeons

Elle a confié cette action à une société spécialisée : AH2A (Anjou Hygiène Antiparasitaire et Aéraulique). Des techniques appropriées tels que la capture et l'éloignement sont utilisées. La société assure la fourniture et la mise en place de nasses de capture pour pigeons en vue d'une régulation de la population existante sur le Lion-d'Angers.

Pour ce faire, elle réalise un agrainage massif sur les lieux d'intervention pendant quatre semaines, au moins, précédant la capture. Le relevé des pièges et la mise en caisse de transport est effectué au minimum deux fois par semaine pendant plus de deux mois. Les pigeons capturés sont évacués deux fois par semaine. Les lieux d'intervention sont situés en centre ville en périphérie de l'église.

L'objectif est de capturer 80% de la colonie de pigeons existante estimée à 1 000 volatiles. Il faut garder environ 20% des pigeons actuels qui défendront leur territoire et éviteront l'installation d'une nouvelle colonie.

Réguler les naissances

Une fois cette phase réalisée, la commune mettra en place, dans un endroit à déterminer, **un pigeonnier** permettant de réguler la population et de gérer le cheptel par une simple intervention de stérilisation des œufs. C'est un procédé écologique et durable. La régulation de la population par le contrôle des naissances est un moyen efficace et encouragé par les associations de protection des oiseaux.

Ecologique et respectueuse de leur environnement, cette solution libérera le cœur de ville des désagréments découlant de la présence des pigeons en leur dédiant un lieu de vie adapté. En effet, les futures générations de pigeons resteront toujours fidèles au lieu de naissance.

Combinée à la régulation des naissances, l'action décidée par la ville permettra de diminuer durablement et de façon significative la population présente.

Cette opération vient de démarrer. Résultat au printemps prochain !

Pamiers

Source : site de la ville

Capture des pigeons et effarouchement des étourneaux années 2012 à 2016

Avis N°: AO-1213-5558 - Mise en ligne : 27/03/2012

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Pamiers
Correspondant : M. Roger RIBAUTE, Personne Habilitée représentant le Pouvoir Adjudicateur,
1 place du Mercadal BP 70167, 09101 Pamiers Cedex,
tél. : 05 61 60 95 28, télécopieur : 05 61 60 94 87,
courriel : commande.publique@ville-pamiers.fr,
adresse internet : <http://www.ville-pamiers.fr/>

Objet du marché : Capture des pigeons et Effarouchement des étourneaux - 2012 à 2016

Durée du marché ou délai d'exécution : 48 mois à compter de la notification du marché

Cahier des Clauses Techniques Particulières

la capture des pigeons

La capture des pigeons est effective sur deux périodes annuelles de trois mois : d'octobre à décembre et de janvier à mars.
Deux cages installées et fixées par le prestataire et sous sa responsabilité sur des toitures de bâtiments à la décision du Responsable du Service Environnement seront retirées en fin de chaque période par le prestataire.

Le prestataire est chargé de nourrir les pigeons trois fois par semaine et d'assurer l'entretien des cages dans un souci de respect des animaux.

Les cages mises en place en début de chaque période seront laissées ouvertes durant deux semaines afin d'habituer les pigeons à leur présence. Elles seront ensuite fermées en présence de deux pigeons appelants. Les animaux piégés sont à la charge de l'intervenant. Ce dernier devra posséder un certificat de piégeur et une autorisation de transport. Il est chargé d'établir la déclaration des captures auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêts.

PARIS

Source : Site officiel (téléchargeable encore)

Pigeons, mode d'emploi

Date : 19/10/2009

Commentaire

Si vous ne flippez pas à la lecture d'un tel document c'est que vous êtes pas normal. La preuve une fois de plus que cette propagande est voulue et contrôlée par le haut, oligarchique.

Les OGM et le nucléaire sont bons pour la santé. Les pigeons sont dangereux. Source : le Ministère de la vérité (George Orwell 1984)

Une source potentielle de nuisances

Les pigeons, lorsque leur concentration est trop dense, peuvent occasionner l'accumulation de fientes, et provoquer des dégâts considérables sur les biens publics et privés. Certains riverains se plaignent aussi de la nuisance sonore induite par les roucoulements. Par ailleurs, les pigeons mangent parfois les parterres de fleurs pour combler un déficit en vitamines et minéraux, ce qui détériore les plantations florales. Les rassemblements contribuent également à la transmission de maladies et de parasites entre les pigeons.

Enfin, il est important de rappeler que le pigeon peut transmettre à l'homme des **maladies telles que les zoonoses**, ainsi que des parasites comme la tique du pigeon (*Argas reflexus*).

Définitions - Zoonose

Une zoonose est une maladie animale, donc transmissible à l'homme, et réciproquement. Elle peut être causée par divers agents biologiques tels que les virus, les bactéries, les champignons ou les prions. Par exemple, la peste, le typhus, la listériose, le tétanos, la tuberculose, la rage, la fièvre jaune, la toxoplasmose et le paludisme sont des zoonoses.

Il est donc nécessaire de se protéger contre la prolifération des pigeons.

...

Les pigeonniers facilitent aussi le contrôle de **l'état sanitaire des oiseaux** : tout pigeon malade ou blessé est retiré immédiatement et soigné.

Enfin, ce type d'installation favorise **la surveillance de la mortalité des pigeons**. Tout oiseau trouvé mort est retiré du pigeonnier et est éliminé selon la réglementation en vigueur. **En cas de forte mortalité, les services vétérinaires sont aussitôt alertés**

Que faire en cas de découverte d'oiseaux morts ?

- Ne jamais toucher un oiseau trouvé mort.
- Prévenir les services de voirie municipale ou le personnel d'entretien des parcs et jardins publics qui ramasseront les oiseaux morts.
- En cas de contact avec un oiseau mort, éviter de porter les mains au visage et se les laver soigneusement à l'eau savonneuse.

A CONSULTER

[le document publié](#)

Université Pierre et Marie Curie Laboratoire Ecologie & Evolution UMR 7625

Source : Site officiel

Les maladies du pigeon - Julien GASPARINI

Date : novembre 2011

Commentaire

En fait cette publication ne démontre rien, enfin si, l'intention de diaboliser le pigeon.

Il est bon de rappeler que ce genre d'étude ne prouve absolument pas que les pigeons ont réellement transmis des maladies, on y évoque seulement l'hypothèse que des animaux porteurs de germes (bactéries, champignons, virus, prions) connus comme colonisant parfois l'homme doivent obligatoirement les transmettre et sont donc un danger. Ce qui est non prouvé sur le terrain pour les pigeons, ce qu'on omet bien de dire, en fait tout le monde le sait, les colombophiles ne tombent pas malades, c'est pourquoi on a inventé un nouvel oiseau, le pigeon des villes dit dégénéré, censé être différent des pigeons qu'on connaît bien, donc ayant des caractéristiques différentes, pour mieux faire peur au sujet des maladies.

Pigeons porteurs de la bactérie *Chlamydia psittaci* : voir le bulletin de la Direction des services vétérinaires 97/08 Août 1997 PREFECTURE de POLICE de PARIS qui a trouvé 50 % mais qui déclare : "Aucun cas de contamination humaine de chlamydie par le pigeon n'a jamais été rapporté à DSV". Et le Dr Bernard Lefebvre qui déclare toujours sur *Chlamydia psittaci* que : " je n'ai eu connaissance que de très peu de cas de cette maladie chez les éleveurs de pigeons".

projet d'une étude à charge

Ecologie et évolution des interactions hôte-parasite en zone urbaine et épidémiologie des parasites du pigeon urbain, *Columba livia*.

Coordination : GASPARINI Julien- Laboratoire de Parasitologie Evolutive - UPMC

Le pigeon urbain fait partie intégrante des écosystèmes urbains dans le monde entier. Malgré son omniprésence dans les zones urbaines et sa proximité avec les citadins, il reste peu connu des scientifiques.

Objectifs

Nos objectifs s'articulent autour de 2 axes. Le premier est de mieux appréhender **le rôle du pigeon urbain comme réservoir et vecteur de maladies potentiellement transmissibles à l'homme**. Le deuxième est de dégager des principes généraux et fondamentaux en écologie et évolution des interactions hôte-parasite dans l'environnement particulier qu'est la ville.

Axe 1 : Epidémiologie des maladies véhiculées par le pigeon urbain

- 1 - Caractériser les principaux parasites des pigeons parisiens potentiellement transmissibles à l'homme (type zoonose).
- 2 - Etudier l'épidémiologie des principales zoonoses identifiées.
- 3 - Déterminer les facteurs environnementaux influençant ces zoonoses.
- 4 - Mettre en place une veille sanitaire des maladies véhiculées par le pigeon et potentiellement transmissibles à l'homme.

Axe 2 : Ecologie et évolution d'une interaction hôte-parasite urbaine : le modèle pigeon - mouche hippoboscidé – malaria aviaire

- 1 - Déterminer l'influence de la présence de la malaria aviaire et de son vecteur (la mouche) dans l'écologie du pigeon urbain en relation avec le mode actuel de gestion des populations (notamment en pigeonniers).
- 2 - Etudier comment les caractéristiques comportementales et physiologiques des pigeons peuvent influencer la dispersion de la malaria aviaire.
- 3 - Développer des outils mathématiques qui permettent de simuler des épidémies en zone urbaine en intégrant les caractéristiques comportementales et physiologiques des pigeons.

Etapes

Ce projet de recherche s'étalera sur 3 ans (début : 1er Octobre 2008 ; fin : 31 Septembre 2011) et se répartit en 7 étapes clés (appelées EC par la suite).

EC1 : Mise en place des techniques pour caractériser les principales zoonoses du pigeon à partir d'échantillons de sang et de fientes. EC2 : Echantillonnage de 2000 pigeons de Paris et de la proche banlieue. EC3 : Analyse des échantillons en laboratoire et étude corrélative de la présence d'une zoonose. EC4 : Mise en place d'un suivi épidémiologique des zoonoses dans le temps et dans l'espace EC5 : Mise en place d'une approche expérimentale en pigeonnier et en volière pour tester l'influence de la malaria aviaire sur la reproduction et l'immunité maternelle du pigeon. EC6 : Etude corrélative et expérimentale de l'influence des caractéristiques individuelles sur la dispersion du vecteur et de la malaria aviaire. EC7 : Développement d'un outil mathématique de simulation des épidémies en zone urbaine en relation avec différents paramètres individuels et différents modes de gestion.

Partenaires

UMR 7103 Laboratoire de parasitologie évolutive, CNRS - Université Paris VI (Dr Julien Gasparini, Claudy Haussy)
Laboratoire d'Ethologie et de Cognition Comparées, Université Paris X Nanterre (Pr Gérard Leboucher, Dr Dalila Bovet)
UMR 8079 Laboratoire Ecologie, Systématique et Evolution, CNRS - Université Paris XI (Dr Anne-Caroline Prévot-Julliard)
Département Régulations développement et diversité moléculaire USM 501, Muséum d'Histoire Naturelle de Paris (Dr Norin Chai) MNHN
Laboratoire d'Etudes et de Recherches en Pathologie Animale et Zoonoses, Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments – Maisons Alfort (Dr Karine Laroucau). AFSSA
UMR 7625 Laboratoire Fonctionnement et Evolution des Ecosystèmes, CNRS - Université Paris VI (Dr Thierry Spataro)

RÉSULTAT : rien, du vent

MAIS tout de même :

Revue sur 50 années : 110 agents potentiellement pathogène pour l'homme, 230 infections humaines potentiellement lié aux pigeons (13 fatales), sujets à risque (Femme enceinte, immunodéprimé), ne pas être alarmiste et respecter les règles de base, nécessité de mettre en place une veille

A CONSULTER

le document publié comme conclusion

A CONSULTER

La page internet publiée comme conclusion

EPIDÉMIOLOGIE, PARASITOLOGIE

Le pigeon urbain est, comme l'ensemble des organismes vivants, sujet à diverses maladies internes impliquant des bactéries, virus, mycoses et vers intestinaux. Ces parasites créent une pression de sélection face à laquelle l'espèce-hôte développe des réponses spécifiques, qui suscite une réponse et une spécialisation croissante des parasites.

De nombreux ectoparasites peuplent également son plumage : Il s'agit d'espèces spécifiques de poux ou d'acariens facultatif *rostratus* – qui attaquent les rémiges. La mouche hippoboscide (*pseudolynchia canariensis*) véhicule en outre la malaria aviaire, qui peut causer une mortalité importante en infectant les globules rouges des oiseaux. Deux tiers des pigeons sont infectés par le virus de la malaria, les écarts de densité d'infection étant très importants. Les individus foncés sont moins infectés.

Pourquoi étudier l'épidémiologie des maladies du pigeon ?

D'abord parce que le pigeon est un modèle idéal pour étudier la dispersion et la propagation des maladies chez un animal exploitant le milieu urbain... Mais aussi pour évaluer les potentiels risques de transmissions de maladies à l'homme (ce que l'on appelle des zoonoses).

Les principaux pathogènes internes du pigeon urbain. (Les zoonoses sont indiquées en italique).

Bactéries	Virus	Champignons	Autres
<i>Chlamydiaceae</i>			<i>Toxoplasmose</i>
<i>Salmonelles</i>	<i>Maladie de Newcastle</i>	Aspergillose	Ascaris
Choléra aviaire	<i>Virus du Nil occidental</i>	Candidose	Coccidie
<i>Mycoplasme</i>			Malaria aviaire

Les principales zoonoses

Les pigeons urbains, en vivant à proximité à la fois des citadins et d'autres espèces d'oiseaux sauvages, sont potentiellement source de dispersion et réservoir de différentes zoonoses. Les principales zoonoses potentielles du pigeon sont les *Chlamydiaceae* (ornithose), la grippe aviaire H5N1, la maladie de Newcastle, le mycoplasme, la toxoplasmose, les salmonelles et le virus du Nil occidental.

« Les pigeons franciliens ne sont pas un risque de contamination de la grippe aviaire pour les citadins. »

Depuis 2006, la plus médiatique est la grippe aviaire H5N1. Or les études scientifiques sont unanimes : les pigeons sont très peu sensibles à cette souche mortelle pour l'homme. En Ile-de-France, sur 250 échantillons analysés en 2009, aucun individu n'était séropositif, aucun n'avait donc jamais été exposé à ce virus. Les pigeons franciliens ne sont donc pas un risque de contamination de la grippe aviaire pour les citadins.

L'Ornithose

En revanche, les *Chlamydiaceae* responsables de l'ornithose sont très présents chez les pigeons franciliens. Une récente étude menée sur plus de 700 pigeons montre que 29 % des pigeons étaient séropositifs et que 18 % excrétaient ce pathogène dans leurs fèces.

Cette maladie bactérienne provoque des symptômes grippaux chez l'homme et peut, dans de rares cas, être fatale. Elle peut cependant être soignée par antibiotique. Mais les souches identifiées en Ile-de-France sont des souches peu virulentes. Un suivi régulier de ces pathogènes, notamment auprès des établissements hospitaliers en cas de syndromes respiratoires atypiques, permettrait d'anticiper l'apparition de nouvelles souches potentiellement virulentes chez l'homme et qui ont récemment été identifiés sur quelques pigeons. La mise en place d'une veille serait nécessaire sur ce point.

Auteur : Julien Gasparini - Laboratoire Ecologie et Evolution - Université Pierre et Marie-Curie, Paris VI.

Références :

Brugère-Picoux J. (2010). Pigeons des villes. Quel risque pour notre santé ? Découverte 368 :34-43

Gasparini, J., Erin, N., Bertin, C., Jacquin, L., Vorimore, F., Frantz, A., Lenouvel, P., Laroucau, K. Sous presse. Impact of urban environment and host phenotype on the epidemiology of *Chlamydiaceae* in feral pigeons (*Columba livia*). Environmental Microbiology.

La prolifération des pigeons occasionne des dégâts

Publié le lundi 06 février 2012

Les pigeons domestiques prolifèrent dans le bourg et ses environs. Ils occasionnent des dégâts sur les bâtiments et les cultures,

et représentent un risque sanitaire induit par les déjections et les salissures,

et des nuisances sonores subies par les riverains proches des lieux de pose et de nidification. La municipalité a donc décidé d'interdire le nourrissage de ces pigeons.

Cette disposition est valable dans les propriétés privées. Un programme ponctuel de lutte est mis en place du 1^{er} au 29 février. Il peut prévoir le recours à l'aide d'agents municipaux ou de toute autre personne désignée à cet effet. Dans le cas où des mesures de régulation seraient prises, le Groupement d'intérêt cynégétique, représenté par Hubert Cribier, aura recours à des moyens visant à capturer les pigeons comme des cages-pièges ainsi qu'à d'autres techniques ayant directement pour but le prélèvement des oiseaux dans leurs lieux nocturnes.

Toute personne remarquant l'implantation de pigeons sur sa propriété ou sur tout espace public est invitée à émettre un signalement à la mairie.

HLM, HABITAT du GARD, rue André Nier à NIMES

Source : <http://chocolat.chez.com/nimes/pigeons.htm>

Date : 2012

Commentaire

Bravo les pouvoirs publics maintenant c'est l'hystérie.

Je suis colombophile et j'ai fréquenté un centre de soins pour pigeons biset de ville pendant quelques années. Je connais une personne qui a récupéré 150 pigeons de roche qui allaient être gazés et qui les garde en captivité à la campagne en volières et pigeonnier. Tous les jours elle nettoie les fientes des oiseaux dans le pigeonnier (2 heures par jour) sans problème bien qu'elle soit une personne immunodéprimée. À une certaine époque elle n'avait presque plus de système immunitaire et pourtant elle a continué à nettoyer le pigeonnier sans tomber raide morte. Dans le milieu de la protection des pigeons je n'ai observé aucun cas bien que certaines personnes aient été en contact avec des pigeons mourants ou morts pendant des années et qu'elles aient manipulé des milliers d'oiseaux. On devrait tous être morts d'après certains "experts" qui n'y connaissent absolument rien en pigeon. Et que penser de tous ces éleveurs de pigeons d'agrément et voyageurs qui ne tombent pas aussi raides morts ? Surtout qu'une portion non négligeable de pigeons voyageurs qui ne reviennent pas à leur colombier alimentent le stock des pigeons de roche des villes. Mais il faut observer que pour eux tout animal doit être manipulé avec une combinaison spéciale avec un masque à gaz pour respirer.

Les pigeons sont des rats volants qui projettent une quantité infinie de germes.

Source : le Ministère de la vérité

Vite sortez les masques à gaz et les combinaisons !

Comment l'homme a-t-il pu survivre à cette marée de germes continueuse depuis qu'il côtoie les pigeons biset depuis 400 000 ans ? C'est un mystère d'après la Sorbonne.

Les pigeons ont fait leurs nids sur les balcons, où ils y passent le jour et la nuit, d'où ils provoquent des CONDITIONS d'HYGIENE DEPLORABLES, (photos plus bas) avec des **risques sanitaires de maladies et d'épidémies pour des locataires.**

Les pigeons roucoulent continuellement sur les barres des balcons et sur le toit, dès le lever du jour, donc vers 4 ou 5 heures au printemps et en été, bien avant le lever du soleil, privant les locataires de leur droit au sommeil,

ces PIGEONS ne cessent pas de roucouler en très grand nombre, toute la journée, à raison de ~10 par balcon aux 2 derniers étages, ça peut faire ~200 sur les 2 immeubles.

MERCI à Monsieur Stéphane CABRIE, Directeur Général d'Habitat du Gard, **de porter atteinte à la santé des locataires** et de les priver de sommeil, par complicité de tapage nocturne de la part d'HdG, en refusant d'agir malgré 8 réclamations écrites et une pétition des locataires, restées sans réponse sensée et surtout sans action depuis ~ 3 ans

...

Les locataires ne peuvent pas éviter de marcher sur les fientes tombées des balcons, sauf en ne sortant jamais, sans parler des odeurs, des mouches et **des risques sanitaires.**

...

Ce n'est pas étonnant qu'une fillette du N° 4 ait de fortes allergies, une sorte d'eczéma, en vivant dans ces conditions d'insalubrité imposées par M Cabrié, DG d'Habitat du Gard, en fonction des **risques sanitaires possibles** que le CNRS décrit ici,

CAPTURE D'ECRAN sur le site qui ne prend qu'une partie du texte

Lien : http://www.cnrs.fr/cw/dossiers/dosbioville/contenu/alternative/alter_etape5_3.html

La face cachée de la biodiversité

La biodiversité présente bien des vertus pour les citadins. Toutefois, plusieurs espèces évoluant en milieu urbain peuvent nuire à la santé humaine. Deux exemples emblématiques l'ont récemment rappelé : le virus de la grippe aviaire transmis par des oiseaux, et celui du chikungunya véhiculé par des moustiques du genre Aedes. Mais au-delà de ces cas fortement médiatisés, d'autres animaux sont vecteurs de maladies en ville.

Ainsi en est-il des pigeons qui peuvent transmettre certains germes à l'homme, à l'origine de diverses pathologies : salmonellose, chlamydie, toxoplasmose, ornithose ou bien encore des mycoses profondes comme la cryptococcose. Une thématique sur laquelle se penchent plusieurs scientifiques impliqués dans le programme de recherche « Le pigeon en ville - Écologie de la réconciliation » auquel participe le laboratoire Ecologie, systématique et évolution. Enfin, leurs sites de nidification peuvent regorger de parasites (tiques, acariens, punaises, puces) provoquant des réactions allergiques. Selon

l'Organisation Mondiale de la Santé, des personnes directement infectées par contact avec des oiseaux urbains, ou leurs habitats, ont été recensées pour sept maladies différentes.

Toutefois, les oiseaux ne sont pas les seuls responsables! Ainsi, plusieurs études ont démontré une relation claire entre une exposition domestique croissante aux allergènes véhiculés par les cafards, les souris et les acariens, et un risque accru d'asthme grave. Encore plus inquiétant, les puces de certains rongeurs transmettent parfois le typhus murin. Pouvant être infectés par un large éventail de parasites et d'agents pathogènes, les rats (*Rattus norvegicus*, *Rattus rattus*) et la souris *Mus musculus* représentent aussi une menace pour les personnes à la santé fragile. Quant aux nouveaux animaux de compagnie, objets d'un engouement croissant, ils peuvent être porteurs de zoonoses virales, bactériennes ou parasitaires. Ainsi, certains rongeurs sauvages sont susceptibles de transmettre la peste, des reptiles la salmonellose, certains oiseaux la tuberculose, les macaques d'Asie l'herpès-virose B, d'autres primates la rage... Du côté des végétaux, leur pollen entraîne parfois des manifestations allergiques (rhinite, conjonctivite, asthme) tel celui de l'ambroisie, de diverses graminées, du cyprès, du bouleau... Un problème de santé qui concernerait surtout les citadins à l'organisme plus sensible que celui des ruraux dont l'environnement direct stimule davantage le système immunitaire. En outre, la pollution rend plus sensible aux allergies et stresse les plantes qui, en réaction, pollinisent davantage. Dans les prochaines décennies, il est à craindre que le changement climatique ne provoque l'apparition de nouvelles pathologies infectieuses et parasitaires par l'arrivée en France d'espèces tropicales vectrices de maladies.

...
ainsi qu'aux Associations qui sous le faux prétexte de stérilisation nourrissent les chats et les pigeons, depuis plusieurs années, devant l'immeuble sur le domaine privé de HdG, fixant ainsi de plus en plus de pigeons sur notre immeuble. Ce ne sont pas les membres totalement inconscients de ces associations qui seront privés de sommeil l'été. il n'y a pas de danger qu'ils fassent cela près de chez eux, **pour éviter les risques sanitaires.**

...
Ce manque d'hygiène sur les bâtiments d'Habitat du Gard, **représente un danger sanitaire important, avec des risques de maladies et d'épidémies pour les locataires.**

Site Dissertations Gratuites

Source : <http://www.dissertationsgratuites.com>

Première détection et génotypage de microsporidies associées aux humains chez les pigeons des parcs urbains.

Date : 2012

Commentaire

Recette :

Prenez une fiente d'oiseau quelque soit l'espèce, les fèces d'un autre mammifère quelconque ou d'un humain et faites une analyse microbiologique (vous pouvez faire la même chose avec un morceau de peau humaine) et vous obtenez beaucoup, beaucoup de germes.

Présentation d'un article

Références

Titre : Première détection et génotypage de microsporidies associées aux humains chez les pigeons des parcs urbains.

Auteurs : M. Haro, F. Izquierdo, N. Henriques-Gil, I. Andrés, F. Alonso, S. Fenoy et C. del Aguila

Périodique : Appl. Environ. Microbiol. 2005, 71(6):3153. DOI: 10.1128/AEM.71.6.3153-3157.2005.

Année de parution : 2005

Résumé

Les microsporidies sont des parasites opportunistes omniprésents dans la nature qui infectent tous les phylums animaux. Le phylum Microsporidia contient plus de 144 genres dont 8 sont reconnus comme étant pathogènes de l'Homme. Les plus fréquents chez l'Homme sont *E. bienewisi*, *E. intestinalis*, *E. hellem* et *E. cuniculi*. Dans cette étude, des échantillons de matière fécale de pigeons de différents parcs publics ont été analysés afin d'étudier la présence de microsporidies associées aux infections humaines chez les pigeons des parcs. Le potentiel zoonotique des microsporidies liées à l'Homme est un important sujet de discussion. Il semble qu'il n'y ait pas de barrière de transmission des microsporidies entre les pigeons des parcs et les Hommes pour certaines espèces de microsporidies. Les enfants et les personnes âgées sont les principaux visiteurs des parcs. Ce sont des populations à risque pour les microsporidioses, de même que les autres individus dont le système immunitaire est déficient (patient du SIDA, patient transplantés, ...). Cette étude a donc un intérêt environnemental et sanitaire.

Description des méthodes et présentation du matériel biologique utilisé

1. Cadre : 7 parcs publics de la ville de Murcia, en Espagne.
 2. Echantillonnage : 126 échantillons de matière fécale de pigeons prélevés dans les différents parcs.
 3. Analyses : analyse des animaux et des fèces. Une partie des fèces est congelée pour effectuer les analyses moléculaires.
 4. Méthodes :
- Analyse de la présence de spores microsporidiennes ...

St-Marcellin-en-Forez

Source : courriel

Battue aux pigeons

Date : 21/03/12

je suis horrifiée car ce samedi matin le village de St-Marcellin-en-Forez (42680) où j'habite, organise une battue aux pigeons annoncée a grand renfort d'affichages et affichettes ! Il y en a eue une il y a peu de temps, je crois qu'ils en ont tué plusieurs dizaines. Je viens de téléphoner mon

mécontentement à la mairie et leur annoncer que, peut être, vous prendrez contact avec eux.

Voilà les coordonnées :

mairie@saintmarcellinforez.fr

tel : 04 77 36 10 90

<http://www.saintmarcellinforez.com/>

A CONSULTER

[L'article du journal Le Progrès](#)

Vénissieux

Source : Site officiel

Arrêté sur l'interdiction de nourrir les pigeons

Date : 05 mars 2012

Direction Environnement

Tél. : 04 72 21 45 06

5 av. Marcel Houël 69200 Vénissieux

Les pigeons sont nuisibles pour l'homme, car ils transmettent des maladies, des parasites, et provoquent des allergies, il convient de réduire leur développement.

A CONSULTER

[l'arrêté municipal du 19 avril 2004](#)

Pétition contre les pigeons

Source : <http://www.repetitionr.com/>

Pour l'éradication des pigeons en ville

Date 21/02/2012

To citoyens français

Total Signatures: 971 (au 20/03/2012)

LES RÉSULTATS DE LA PROPAGANDE FRANÇAISE CONTRE LES PIGEONS

dénonciations par la population, lettres anonymes, agressivité

La population a peur. Elle se plaint des pigeons à la mairie, dénonce les personnes leur donnant à manger, les insulte et commence à attribuer aux pigeons qui sont partout en ville certaines maladies qu'elle subit comme l'asthme, les affections respiratoires, etc. Le vieillissement des bâtiments dû à la pollution urbaine leur est aussi attribué.

Pogroms

Les personnes qui nourrissent les pigeons sont agressées physiquement (voie de fait). Les pigeons sont empoisonnés.

Rafles et captures

La mairie, les copropriétés, les gares de trains, de métro ou de bus, les musées chargent les dépigeonneurs de capturer les pigeons. Appâtage et canon lance-filet ainsi que cages pièges.

Gazages

Des millions de pigeons sont gazés au gaz carbonique pur chaque année en France

En 2012, nos villes sont dégradées par ces volatiles bruyants, sales et ravageurs. Les pouvoirs publics dépensent des fortunes pour entretenir et nettoyer les façades des bâtiments et monuments historiques. (90 millions d'euros en 2011 pour la seule ville de Paris).

Plus de 75 millions de pigeons pullulent dans en milieu urbain et sont vecteurs de nombreuses maladies, dont notamment porteur du virus H5N1.

Les moyens d'éradication sont nombreux et peu coûteux : stérilisation, migration forcée, capture collective,

La santé de nos enfants et la qualité de vie de nos villes en dépendent!

Auxerre

Source : www.lyonne.fr

Ces pigeons interdits de casse-croûte à Auxerre

Date : 15/03/12 - 09h40

Pendant que la ville tente de réguler les populations de pigeons et de rats, certains les nourrissent. Une pratique strictement interdite.

Il y a ceux à qui les pigeons évoquent Venise et sa place Saint-Marc, Milan et son dôme. Et d'autres, qui, plus prosaïquement, pensent plumes et fientes...

Dans une précédente édition, nous relations la mésaventure d'un Auxerrois, montré du doigt par les passants et commerçants pour avoir abondamment distribué du pain aux pigeons, près de la fontaine Cadet-Roussel.

« En nourrissant une espèce, elle prolifère et les autres périssent »

Denis Martin, adjoint ayant en charge les questions d'hygiène, nous a adressé un courriel pour rappeler qu'« il est interdit de nourrir les animaux sauvages, pigeons (lire ci-dessous), chats errants, canards... Non seulement en raison des nuisances que ces animaux occasionnent, mais surtout parce que cela déséquilibre l'écosystème. »

« En nourrissant une catégorie "visible", on la favorise au détriment des catégories "invisibles" », poursuit l'élu, en ponctuant sa démonstration : « L'équilibre est rompu. Une espèce prolifère et les autres périssent. Sans compter qu'on favorise aussi une certaine espèce qui sort la nuit pour se nourrir des restes de nourriture trop généreusement distribuée et qui n'est pas du tout en voie de disparition : le rat. » Pendant que les uns nourrissent, les autres traquent pour réguler ces populations tolérées, pour peu que leur nombre n'explose pas.

À la direction de l'hygiène et de la gestion des risques, le directeur, Bernard Ménétrier, estime le coût de cette mission permanente à quelques milliers d'euros par an et à un équivalent-temps-plein.

Tout est question d'équilibre. Patrick Régnier, technicien aux services de l'hygiène, rappelle le cas de « Barcelone qui a éradiqué 95 % de sa population de pigeons pour les JO de 1992. En 1993, ils étaient revenus ou remplacés par d'autres espèces ».

Christian Picardeau
christiant.picardeau@centrefrance.com

Salon-de-Provence

Source : site officiel

PRESTATIONS DE REGULATION DES PIGEONS, EFFAROUCHEMENT DES VOLATILES AUTRES QUE PIGEONS ET ENLEVEMENT DE VOLATILES DECEDES EN NOMBRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

le 14/03/2012

Durée du marché : Le marché est conclu de sa notification au 31 décembre 2012.
Il est ensuite reconductible tacitement, pour 2 périodes d'un an.

Nombre et consistance des lots : Marché unique, fractionné à bons de commande, en application de l'article 77 du CMP. Les bons de commande seront notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure des besoins, dans la limite des montants minimum et maximum de commande suivants :

minimum 3 600 euro(s) HT / maximum : 22 000 euro(s) HT.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

...

I-Prestation relative à la régulation des pigeons

La Direction de la Santé, de l'Environnement et de la Citoyenneté (DSEC) de la Ville de Salon-de-Provence souhaite procéder à une campagne de capture de pigeons s'étalant de la mi-mars à mi-juin.

Pendant cette période, le titulaire du marché procédera à l'installation des cages, à l'appâtage, à l'abreuvement, à la capture des pigeons, à l'extraction de leur environnement et prise en charge pour euthanasie.

Les interventions seront réalisées par des techniciens expérimentés.

La liste des sites à traiter de façon préventive est défini par la collectivité avant chaque campagne.

1/ Méthodologie attendue pour la capture des pigeons

Le mode de capture est imposé au prestataire.

La capture s'effectue par cages de tailles adaptées sur un ou plusieurs points du domaine public ou privé (églises, toits d'immeubles, combles, établissements municipaux...).

Les conditions de capture, les conditions et délais de transport et d'euthanasie devront être conforme au protocole établi par la Direction de la Protection des Populations (DPP).

2/ Organisation et modalités des captures.

Les secteurs géographiques concernés par ces opérations de capture, répartis sur l'ensemble du territoire de la commune de Salon de Provence, seront choisis par la DSEC et cela en fonction des secteurs impactés par la présence de pigeons en grand nombre.

Les points précis de capture seront alors définis en collaboration avec le prestataire.

Les périodes d'intervention seront définies dans les bons de commande envoyés au prestataire par la Ville de Salon de Provence pour chaque intervention.

Par capture par cages, la Ville de Salon de Provence entend toutes les sujétions techniques nécessaires à la réalisation de cette prestation (mise en place, retrait, présence de nourriture et d'eau au niveau des cages, entretien, protection contre la chaleur...).

Ces interventions seront conduites dans le strict respect de la législation en vigueur en matière de protection animale et de police sanitaire.

Le prestataire s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens en personnel (formé aux techniques de capture) et matériels (véhicule et matériel approprié pour assurer la prestation), permettant d'être opérationnels sur le site d'intervention, au jour et à l'heure fixés par la DSEC.

Le prestataire mettra en place sur chaque site, une cage placée aux endroits stratégiques et discrets, permettant de capturer les pigeons.

Dès lors que la population de pigeons capturés sera en trop grand nombre dans la cage, le prestataire procédera à un prélèvement des volatiles.

Il en assurera le retrait au minimum une semaine après le début de la capture.

Un pré agrainage nécessaire et suffisant sur chaque site sera effectué par l'entreprise avant la mise en place des cages de capture.

Il est impératif que l'agrainage et l'abreuvement des volatiles au cours de la capture, soient suffisants pour assurer la survie des volatiles dans les cages.

Les modalités d'accès aux sites des captures retenus seront préalablement définies par la DSEC avec le prestataire.

Les matériels et véhicules spécialement aménagés au transport des espèces traitées devront avoir été déclarés conformes par les services ministériels compétents.

Toute intervention sur le domaine privé ne pourra débiter qu'après autorisation écrite du propriétaire. La DSEC se chargera de recueillir cette autorisation.

Après achèvement des captures, les pigeons seront extraits de leur environnement d'origine et pris en charge par le prestataire dans des cages de transfert.

Le prestataire devra s'assurer de laisser le point de capture dans l'état de propreté dans lequel il était avant l'intervention.

Le prestataire mettra à disposition de la ville de Salon de Provence une équipe d'intervention adaptée et suffisamment fournie pour la mission à remplir. Les matériels et moyens de capture et transport devront être en bon état d'usage. Ils seront remplacés ou réparés au fur et à mesure des besoins.

Les oiseaux capturés devront être transportés dans des cages de contention, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions jusqu'au lieu d'euthanasie, conformément aux dispositions du Code Rural relatives au transport des animaux, modifié par la loi 99-5 du 06 janvier 1999, notamment son article 19 applicable à compter du 01 juillet 1999, prévoyant un agrément de transport.

3/ Devenir des pigeons.

Les pigeons seront euthanasiés selon le protocole avalisé par le Ministère de l'Agriculture ou par la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP).

Pour ce faire, le titulaire s'inspirera d'une part du décret 97-903 du 01 octobre 1997 relatif à la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort, d'autre part de l'arrêté ministériel du 12 décembre 1997, relatif aux procédés d'étourdissement et de mise à mort des animaux et aux conditions de protection animale dans les abattoirs, pris pour l'application de décret 97-903 susvisé.

Les autres oiseaux éventuellement capturés seront acheminés vers l'établissement désigné par les autorités compétentes (DDPP, DDA, ONC, ONF...)

Les véhicules et cages de contention seront nettoyés, lavés et désinfectés après usage; les véhicules et récipients utilisés et utilisables, seront conservés en bon état de propreté.

...

5/ Rapports d'interventions.

Un rapport d'intervention sera transmis à la DSEC après chaque période de capture, précisant les lieux, dates et heures de captures, le nombre d'oiseaux capturés et euthanasiés; il sera transmis par fax ou courriel dans les cinq jours ouvrés suivant les interventions, accompagné du bon d'équarrissage fourni par la personne titulaire du marché public d'équarrissage dans le département des Bouches du Rhône.

6/ OBLIGATION DE RÉSULTAT

Le prestataire devra garantir la capture d'un minimum de 600 pigeons par an.

Si la quantité n'était pas obtenue dans les délais impartis contractuellement, le prestataire s'engagera à poursuivre les captures afin de pouvoir parvenir aux obligations de résultat.

Toute intervention fera l'objet d'un rapport.

FRANCE - Direct 8

Source : TNT Direct 8

Chaos, Apocalypse : notre fin est-elle déjà écrite ?

le 14/03/2012 - 20:45

Documentaire - Culture Infos

Pays : Etats-Unis

Nationalité : américain

Date de sortie : 2012

Synopsis : Selon le livre de l'Apocalypse, dans la Bible, de nombreux signes annoncent la fin du monde. Et si tous ces signes s'étaient déjà manifestés ou étaient susceptibles de le faire dans les prochains mois ? Des scientifiques pensent que beaucoup de ces catastrophes annoncées pourraient se produire. Quelle vérité se cache derrière les signes de l'Apocalypse ? Faut-il avoir peur de l'avenir ?

Un documentaire parfait pour ceux qui aiment se faire peur, ou psychoter sur des délires pseudo-scientifiques ! Un des cavaliers de l'apocalypse représente la maladie. En suit un développement des pandémies possibles qui pourrait se développer très rapidement sur terre à cause des moyens de transports modernes (avions notamment). Et on y parle de milliard de morts possibles avec un petit rappel de la peste bubonique du moyen-âge et ses 25 millions de morts et la grippe espagnole et ses millions de morts. On y parle de l'influenza aviaire H5N1 dont le virus pourrait muter d'un seul coup et devenir transmissible entre humains générant des milliards de morts. Le tout illustré d'images de pigeons des villes (5 plans avec des pigeons et 2 avec des poules).

Image subliminale : maladie, milliards de morts, la mort, pigeons.

Belfort

Source : www.lepays.fr

La plaie des pigeons qui envahissent le centre-ville

le 14/03/2012 à 05:00 par Dominique Lhomme

La prolifération des pigeons en ville cause problème. Vecteurs de maladies et causes de dégradations des bâtiments, ils constituent un véritable fléau pour les milieux urbains.

À Belfort, deux commerçants de la rue Jules-Vallès tirent la sonnette d'alarme.

Le problème posé par les pigeons en ville revient régulièrement à l'ordre du jour des conseils de quartier à Belfort. En 2006 déjà, 2009 à la Pépinière, en 2010 aux Résidences... Aujourd'hui, deux commerçants de la rue Jules-Vallès en ont ras-le-bol : les déjections des volatiles

souillent chaque jour leurs vitrines ou le sol devant les portes des magasins.

« Les clients marchent dedans, entrent ensuite dans le magasin, explique Christophe Bernard, qui tient un magasin de fourniture internet et de téléphonie, quand ils ne prennent pas des fientes sur eux. » Un peu plus loin, le gérant du fast-food de pâtes à emporter, ouvert il y a un an, est très remonté : « Ma vitrine est souillée tous les jours. Je n'arrête pas de nettoyer et je suis obligé de tirer le store pour protéger ma terrasse, mes clients et leurs assiettes. » En face, le propriétaire d'un pavillon se plaint que les pigeons souillent son toit et les façades de sa maison.

Christophe Bernard a signalé à la police municipale ces désagréments causés par les pigeons. Mais, aujourd'hui, il n'a pas de réponse. « Il faudra pourtant faire quelque chose, je suis obligé de payer un laveur de vitre plusieurs fois dans le mois. C'est clair, les pigeons me gênent dans mon travail. »

Les commerçants accusent certains locataires de « nourrir les oiseaux ». Or, Maurice Schwartz, adjoint délégué à la sécurité, affirme qu'il est formellement interdit de nourrir les animaux, notamment les pigeons, ce que confirme d'ailleurs un article de loi du Code de la santé publique qui institue le principe de règlements sanitaires départementaux (lire encadré).

« Nous suivons ces problèmes de pigeons à la mairie, indique Céline Raigneau, adjointe à l'environnement. Et si les gens ont des problèmes, ils peuvent demander à me rencontrer. Actuellement, nous ne constatons pas une prolifération, mais plutôt une population décroissante. Les pigeons ne constituent pas une nuisance. Pour moi, le problème est saisonnier, c'est-à-dire qu'en hiver, les pigeons sont plus nombreux au même endroit, ils se regroupent surtout quand il fait très froid. »

L'élue indique aussi qu'elle n'a pas connaissance de personnes qui nourrissent les pigeons de façon systématique.

« Les personnes qui souhaitent l'intervention des gardes-nature doivent passer par le service environnement, à la mairie, ajoute-t-elle. Les essais d'effarouchement tentés avec des faucons ont été couronnés de succès et salués par les riverains. » Aux Résidences, cela avait permis d'éloigner 300 pigeons en 2010, rappelle l'élue.

Alors que faire pour réguler la population de pigeons dans les villes et limiter leur prolifération ? Par le passé, les services municipaux et les gardes-nature employaient la bromadiolone, un poison aujourd'hui interdit. Certaines villes répandent de la nourriture contraceptive, mais qui n'est pas toujours très efficaces. D'autres prônent l'effarouchement par des oiseaux de proie, des faucons par exemple, avec la participation des gardes-nature, ce qui ne fait que déplacer le problème pendant un laps de temps.

D'autres encore ont opté pour la pose de grillage ou d'un système de pics, certifié par la Ligue de protection des animaux, qui constitue un répulsif naturel et ne met pas en danger la santé des oiseaux. Ces procédés installés sur le rebord des terrasses empêchent l'oiseau de se poser. Reste la capture par pièges... Mais la meilleure solution pour limiter leur prolifération est d'arrêter de les nourrir.

Que dit la loi?

Le Code de la santé publique spécifie qu'« il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs. Toutes mesures doivent être prises si la pullulation de ces animaux est susceptible de causer une nuisance ou un risque de contamination de l'homme par une maladie transmissible. » Chaque préfecture et chaque ville peuvent prendre des arrêtés pour compléter ou préciser ces dispositions.

Les infractions aux dispositions sont punies d'une amende de 45 € à 90 €. En cas de récidive, l'amende peut être portée à 90 € et 180 €.

Annecy

Source : Site officiel

Interdit de nourrir les pigeons

Date : 2012

La ville propre avec vous !

Outre les dégradations qu'ils infligent aux immeubles, les pigeons sont porteurs de maladies transmissibles à l'homme (règlement sanitaire départemental - article 120).

La ville d'Annecy a installé deux pigeonniers, dans le parc Charles Bosson et sur l'île St-Joseph, afin de fidéliser les pigeons à ces espaces verts pour les éloigner des habitations.

A CONSULTER

captures de pigeons organisées annuellement par la Ville

Mandelieu La Napoule

Source : Site officiel

La gestion de la maison des pigeons

Date : 2012

Regrouper en un seul lieu les pigeons. Contrôle des naissances en supprimant les œufs petit à petit. En 5 ans la population diminuera de 60%.

Des captures de pigeons sont réalisées régulièrement.

L'Hajë-les-Roses

Source : Site officiel

Les pigeons

Date : 2012

Ces charmants volatiles qui font partie de notre environnement quotidien représentent bien souvent une source de nuisances :

ils véhiculent des maladies, endommagent les toitures et les gouttières et leurs fientes salissent les espaces communs et les propriétés.

L'article 120 du règlement sanitaire départemental du Val-de-Marne précise que : «Il est interdit de jeter ou de déposer en tous lieux [...] des graines ou toute nourriture susceptible d'y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats et les pigeons».

Les infractions au règlement sanitaire départemental sont réprimées par des amendes allant de 46 à 91 euros.

Martigues

Source : Site officiel

Les pigeons

Date : 2012

Le pigeon peut transmettre des maladies.

Cependant, il est utopique de vouloir réduire à néant la population de pigeons d'une ville, sachant que cet animal est capable de parcourir plusieurs kilomètres pour venir se nourrir. La ville procède donc à des captures une fois par an pour maintenir à population à environ 200.

Empêchez toutes possibilités de nicher sur votre habitation par l'installation de piques, la fermeture de soupiroux, conduits ...
Pour en savoir plus sur les pigeons, contacter le service Environnement

Saint-Saëns

Source : Site officiel

Destruction des pigeons de ville

Date : 2012

A compter du lundi 27 février 2012 et pendant une durée d'un mois, Monsieur Roger CHAVENTRÉ, piégeur agréé DDAF sous le numéro 76/1599 est autorisé à détruire, à l'aide d'une carabine, les pigeons de ville qui occasionnent des nuisances aux bâtiments communaux ainsi que chez des particuliers. Ces destructions pourront être effectuées de jour comme de nuit.

Grenoble

Source : Site officiel

Les pigeons des villes

Date : 2012

Les pigeons font partie du paysage urbain et ils y ont trouvé une place accueillante. Cependant, leur prolifération entraîne des nuisances.

Une trop forte concentration d'individus peut entraîner le développement de parasites et rendre possible la transmission de maladies à l'homme.

Les déjections des pigeons sont particulièrement corrosives, elles dégradent les façades, toitures, chenaux... Le pigeon est un animal classé "res nullius" (qui n'appartient à personne). Juridiquement les communes n'ont donc aucune responsabilité en la matière. Pourtant la Ville de Grenoble lutte quotidiennement contre les nuisances occasionnées par les pigeons. Pour l'essentiel, cette lutte consiste à capturer les volatiles et à sensibiliser les publics concernés.

Mais le meilleur moyen pour limiter la prolifération des pigeons est d'arrêter de les nourrir. L'arrêté municipal du 9 novembre 2005 interdit le nourrissage sur la voie publique.

Béthune

Trois articles de presse

PIGEONS Un travail « innovant et unique »

COMMENTAIRE PERSONNEL

Cette démarche est vouée à l'échec. Pourquoi ? D'après les informations diffusées à savoir : pas de travaux sur les lieux de nidification naturels (en ville sur les bâtiments), pas d'étude de l'écosystème local des pigeons, nourriture donnée en plus dans les pigeonniers, pas de contre-propagande sur les maladies visant à contrer celle massive faite au niveau national et peut-être une propagande anti nourrisseur; je suis certain que sans modification tout cela ne servira à rien.

En effet concernant les pigeonniers utilisés seuls comme à Béthune : Ces dispositifs sont très controversés. En effet on leur reproche en offrant aux pigeons nichoirs et nourriture d'accroître le nombre de pigeons dans une aire donnée au lieu de le diminuer. En soulignant qu'ils augmentent la quantité de nourriture disponible et le nombre de lieux de nidification, sans parler des protestations des riverains proches de l'édifice. Pourquoi? Premièrement les villes les installent sans faire : une étude préalable scientifique et écologique, aucune communication (maladies), aucune ou une mauvaise protection des bâtiments (diminution des lieux de nidification) et règles d'urbanisme. D'autre part on donne de la nourriture dans les pigeonniers de façon permanente alors que celle-ci doit être distribuée uniquement au début pour appâter les oiseaux (augmentation de la quantité de nourriture disponible).

En faisant ainsi on augmente la quantité de nourriture disponible et le nombre potentiel de sites de nidification (dans les pigeonniers on laisse aboutir une naissance sur quatre) qui sont les deux seuls facteurs régissant la dynamique démographique des pigeons biset.

À Fontenay-sous-Bois ils ont fait la même erreur avec leurs trois pigeonniers, résultat : plein de pigeons et des entreprises privées (entrepôts) qui font des captures discrètement.

Brigitte Marquet est venue de Paris pour visiter les installations béthunoises. Brigitte Marquet est venue de Paris pour visiter les installations béthunoises.

- Les pigeons, elle les connaît sur le bout des doigts. Brigitte Marquet, fondatrice de l'association Ambassade des pigeons, experte en la matière, est venue visiter depuis Paris les différentes installations mises en place à Béthune, dans la gestion de la population de pigeons.

« Je ne suis pas venue ici par hasard, raconte Brigitte Marquet, en visite le 23 février. Mais parce que j'ai entendu parler de ce que la mairie était en train de faire pour les pigeons... » Un travail qu'elle juge tout simplement « innovant et unique ».

« Et je parle en connaissance de cause !, continue la responsable de l'Ambassade des pigeons. J'avais déjà vu aussi bien en Allemagne, mais jamais en France ! » Béthune, cas unique ? Oui, selon l'experte. « Il y a toute une équipe extraordinaire autour du maire, et c'est selon moi la seule municipalité française à avoir décidé d'adopter une gestion durable de la problématique des pigeons. À Béthune, par exemple, on ne supprime pas autant les oeufs qu'ailleurs, et c'est plus intelligent... » Brigitte Marquet a également été épatée par le pigeonnier installé à la mi-février sous les toits de l'hôtel de ville (« Je pensais que cela ne se faisait qu'en Allemagne ! »). « Ici, tout a l'air simple, et tout est fait avec inventivité, et en y mettant du coeur... Béthune regarde vers l'avenir, je suis émerveillée... » « Nous ne savions pas que nous faisons aussi bien ! », sourient l'adjoint Jean-René Boutinon et Patrick Burgalat, du service développement durable, préférant sédentariser les pigeons dans des abris spéciaux, pour limiter les dégradations et les nuisances. « Notre objectif, en plus, est de réguler la population de pigeons », poursuivent-ils. Mais pas de les éradiquer totalement, car ils ont un rôle à jouer et évitent que des étourmeaux (« bien pire que les pigeons ») envahissent la ville. Dans le centre-ville, plus de 400 pigeons cohabiteraient avec les Béthunois... Des installations sont déjà en place dans le parc Beuvry et sous les toits de la mairie. Bientôt, un pigeonnier ouvrira à la gare d'eau, un autre dans le futur verger pédagogique des services techniques, et un deuxième sera installé sous les toits de l'hôtel de ville.

T. M.

« Ici, tout est fait avec inventivité, et en y mettant du coeur. Béthune est un cas unique. »

Brigitte Marquet

Le 23 février 2012, l'Ambassade des pigeons s'est rendue à Béthune pour féliciter la mairie de sa gestion exemplaire des pigeons : son refus de gérer les effectifs de pigeons par leur mise à mort, la création de cinq pigeonniers à coût réduit : 2000 euros au lieu de 20 000 euros (ce sont les services de la mairie qui construisent et entretiennent eux-mêmes les pigeonniers) et surtout la création innovante de deux pigeonniers sous les toits de la mairie. Béthune a également un souci d'information et d'éducation auprès des jeunes de la ville.

Vidéo <http://www.youtube.com/watch?v=AuBi4nlLKSU>

Compte rendu et photos sur <http://ambassadedespigeons.com>

L'Ambassade des pigeons épatée par l'initiative béthunoise

Date : samedi 10.03.2012, 05:06 - La Voix du Nord

Source : www.lavoixdunord.fr

Brigitte Marquet est la fondatrice et la présidente de l'Ambassade des pigeons. ...

L'intitulé peut prêter à sourire mais cette ardente militante de la cause animale se bat bec et ongles pour « essayer de remédier aux causes des misères infligées aux pigeons ». Parisienne d'adoption qui a grandi à la campagne dans l'admiration d'un père vétérinaire, elle déteste « voir des pigeons en mauvais état dans les rues de la capitale ». En quête de nourriture, les pattes empêtrées dans toutes sortes de déchets... « Ça occasionne des blessures, des gangrènes... Ça m'a révoltée ! » Raison pour laquelle elle a pris le taureau par les cornes. Si elle travaille beaucoup avec la Mairie de Paris et salue la multiplication des pigeonniers à travers la ville, elle sillonne aussi beaucoup les routes de France. « La solution la plus courante, c'est de capturer et de tuer les pigeons. Ça n'empêche rien », les oiseaux finissent par se reproduire « ou bien d'autres espèces s'installent dans la place laissée vacante ».

Mais dans les villes, elle sait bien que les élus « ont peur de perdre des électeurs » et qu'ils trouvent souvent plus commode de faire appel à des sociétés privées donnant l'impression de régler le problème. Solution éphémère.

« L'Ambassade des pigeons est là pour que ça s'arrête. On veut rétablir des vérités », convaincre que le pigeon n'est pas source de toutes les maladies, qu'il « "vidange" là où il niche, ça ne salit donc pas les bâtiments ». C'est dans nos colonnes qu'elle a entendu parler de la façon dont Béthune tentait de maîtriser les effectifs de pigeons. « Je suis à la recherche de solutions innovantes et là, c'était une rencontre du 3e type ! J'ai vu des gens courageux, qui prennent le problème au sérieux. » De son escapade à Béthune, une vidéo a été tirée, visible sur le site. Elle avait prévenu les élus que de parler de Béthune « allait leur attirer des coups de fil ». La mairie a en effet déjà reçu quelques appels de la part d'homologues en quête de tuyaux. « On commence à être entendus », se réjouit Brigitte Marquet en se disant que le poids du développement durable joue sans doute dans les bonnes résolutions les plus récentes.

www.ambassadedespigeons.com

Politique de logement, planning familial : les pigeons comme des coqs en pâte

Date : samedi 10.03.2012, 05:06 - La Voix du Nord

C'est un ami commun qui les a présentés. Ensemble, ils ont trouvé un nid douillet grâce à un bailleur efficace et pas cher. Quelques-uns dans la bande ont fondé une famille et la vague de déménagements n'est pas terminée. Merci, les pigeons béthunois vont bien.
PAR ISABELLE MASTIN

bethune@info-artois.fr

On a bien failli laisser des plumes, nous, dans cette histoire. Crise du logement, voisinage hostile, bref, on a galéré. On avait fini par trouver une vitre cassée au-dessus de Camaïeu, rue Grosse-Tête. Nous, on l'a pas, la grosse tête, alors on est rentré les doigts dans le bec. Mais bon, c'était jamais qu'un squat. Pas de confort, rien à se mettre dans le gosier à moins d'aller faire les courses. On a failli mal tourner à force de voler en rond autour du beffroi. D'autant que ça ne plaisait pas à tout le monde : fin 2011, les commerçants ont soufflé dans les branches des élus.

C'est là qu'on a commencé à se faire du mouron : pigeons voyageurs, on sait ce qui se dit ailleurs et c'était pas réjouissant. Dans trop de villes, on nous vole dans les plumes. Les copains, on les laisse capturer par des sociétés privées et après, on ne sait pas bien ce qui leur arrive mais on raconte qu'on n'a jamais revu tonton Robert (lire ci-dessous). Pour nous, ça s'est bien fini parce qu'on a un allié. Un adjoint, Jean-René Boutinon qui a décrété qu'aucun d'entre nous ne finirait aux petits pois. « On a tâtonné », assure Patrick Burgala, aux services techniques. C'est comme ça que Béthune, qui ne croyait pas tant se démarquer, a été étiquetée « innovante » par notre très sérieuse Ambassade des pigeons. Paraît que jusqu'ici, les Allemands gardaient la palme de nos meilleurs amis.

243 à l'épuiette

Le bout du tunnel, c'est à une épuiette qu'on le doit. Bon, on n'en menait pas large quand les employés de la Ville ont débarqué dans le squat. On n'a pas trop coopéré mais ils nous ont eu à l'usure, tous les 243. Sacrée trouille mais ça va mieux. On s'est même fait un copain. Il a deux pattes aussi, mais pas de plumes. Il s'appelle Gérard Philis. D'habitude, il chasse les rats musqués mais pour nous, il est aux petits soins.

On a déjà 3 résidences et bientôt 5 (lire ci-contre). Eux appellent ça des pigeonniers. Si ça leur chante.

Nous, ce qu'on voit, ce sont des F2 tout ce qu'il y a de fonctionnel. Sur les 243 cousins, quelques-uns ont posé les valises au parc Beuvry. Le pigeonnier existait déjà, ce sont les anciens locataires de la mairie qui l'avaient installé. Il avait coûté 20 000 E et à ce prix-là, on ne pouvait pas tous nous loger. Mais Gérard Philis a des doigts de fée et ses collègues aussi. Avec du bois de récup', ils fabriquent des casiers et des pigeonniers, moins de 2 000 E pièce. Notre Ellis Island, c'est une grande pièce aménagée sur la friche Mondy. Beaucoup y attendent un logement, par exemple au futur pigeonnier de la gare d'eau.

Là, c'est à la mairie qu'on va s'installer. On a même commencé. Onze couples (on s'aime d'amour tendre, la capture crée des liens) ont pris leurs aises dans une coursive juste au-dessus du salon d'honneur. Côté animations, c'est chouette, on entendra voler les noms d'oiseaux les soirs de conseil municipal. Et bientôt, Gérard va poser assez de casiers pour 200. On s'y plaît. Bon, on nous force un peu la patte : les premières semaines, on reste enfermés. « C'est pour aider à la sédentarisation », à ce qu'il nous dit. Ça marche, la preuve c'est qu'on commence à nicher. D'ici 2 ou 3 semaines, Gérard ouvrira les fenêtres et on sera ses « appelants » embourgeoisés. Il compte sur nous pour dire aux copains sauvages qui squattent les faïtières et font leur fientes sur les trottoirs qu'on est mieux ici : on est logé, nourri et les WC sont à l'intérieur.

Le « must », c'est le planning familial. On régule nos naissances, oui Madame. Le truc de Gérard ? « À la première ponte, j'enlève un oeuf sur deux et à la ponte suivante, je remplace tous les oeufs par des oeufs en plastique.

» Question de psychologie : nous, les pigeons, on garde l'illusion de couvrir et on diffère la prochaine ponte. « Le but, c'est de maintenir des effectifs acceptables pour tout le monde. » Sans prise de becs. •

Toulouse

Source : correspondant à Toulouse

La mairie de Toulouse diffuse une plaquette contre les pigeons.

Date : 2012

COMMENTAIRE PERSONNEL

La mairie ne pouvant développer la propagande standard disant que les pigeons transmettent plus de maladies aux hommes que les rats à cause des multiples lettres de protestation reçues à ce sujet de la part de moi, de RDVO et du Docteur Capdevielle, elle biaise par cette phrase : "La surpopulation des pigeons entraîne au sein des colonies le développement de maladies infectieuses et de parasites," espérant que la population ne retiendra que le terme générique maladies qui résonnera avec la propagande massive actuelle contre les pigeons censés être pleins de germes . C'est une technique classique de diffusion de messages subliminaux. La mairie s'en fichant complètement que les pigeons puissent être malades puisqu'elle les fait capturer et gazer par dizaines de milliers sans parler des opérations de chirurgie à vif sans anesthésie pour les castrer.

protégez votre bâtiment contre les pigeons: les pigeons en ville provoquent de nombreuses nuisances: accumulation de fiente sur les bâtiments, détérioration du bâti, et des espaces sous toiture, souillures nauséabondes qui rendent le sol glissant par temps de pluie, nuisances sonores. **La surpopulation des pigeons entraîne au sein des colonies le développement de maladies infectieuses et de parasites,**

POUR LIMITER LA PROLIFERATION DE CES OISEAUX ET LIMITER LES NUISANCES, pensez à protéger votre bâtiment dès votre permis de construire, lors du ravalement de vos façades, la pose de moyens de protection sera plus facile et moins onéreuse si elle est réalisée lors de travaux sur le bâti,

DES MOYENS DE PROTECTION simples existent: picots, plaques bouche tuiles, électrorépulsion. PHOTOS.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter les services concernés:

Service de l'Urbanisme: 1 place des Carmes 31000 Toulouse 05.62.27.67.61

Service communal d'Hygiène et de Santé Centre 3D: 5 chemin de Perpignan 31100 Toulouse 05.61.22.23.43

Sauviat-sur-Vige

Source : forum yahoo

dans des pièges pour capturer les renards !

Date : 08/03/2012

La mairie de Sauviat-sur-Vige en Haute vienne a exterminé le peu de pigeons de la bourgade et les cadavres seront mis dans des pièges pour capturer les renards !

mairie.sauviat@wanadoo.fr

Cintegabelle

Source : site officiel

Pigeons

Date : 14 févr. 2012

Pour la seconde année consécutive, la commune a passé une convention avec la SACPA afin de lutter contre la prolifération des pigeons dans le bourg et à Picarrou.

Le piégeage a permis de capturer 124 pigeons.

Libourne

Source : Site officiel

Interdit de nourrir les pigeons !

Date : 03/03/2012

Outre les dégradations qu'ils infligent aux immeubles, les pigeons sont porteurs de maladies transmissibles à l'homme. (règlement sanitaire départemental - article 120).

UN PLAN ANTI-PIGEONS

La ville de Libourne a mis en place de nombreuses mesures pour lutter contre les pigeons : cages, captures, pigeonniers, pics antipigeons sur les bâtiments, Ces mesures vont être encore renforcées, notamment, avec une aide aux habitants souhaitant installer des pics sur leur habitation.

DÉSORMAIS EN CAS DE NON-RESPECT...

Intervention de la Police de la Propreté : 35 à 450 euros de PV

Beauvais

Source : www.courrier-picard.fr

FORMERIE - Le pigeon, volatile indésirable

Date : mardi 06 Mars 2012

Envahie de pigeons, Formerie a mobilisé les chasseurs pour éloigner le volatile. L'animal dérange. À Beauvais, entre 60 et 100 pigeons sont euthanasiés chaque année.

Un résident sur cinq est un pigeon à Formerie. Le chiffre prête à sourire mais ne fait pas rire les élus locaux. Ces derniers estiment que plus de 400 de ces volatiles souillent aujourd'hui les trottoirs de la ville.

L'animal est devenu un indésirable. Pas seulement dans la capitale de la Picardie verte. Toutes les municipalités traquent, en effet, l'animal, par tous les moyens.

À Formerie, les pièges dans le clocher de l'église ne suffisaient plus. Cet automne, les chasseurs - sous la direction de Guy Demarest, président de la société de chasse locale - ont donc été mobilisés.

Les pigeons ont été éloignés du reste du groupe en centre ville ; attirés vers le silo de la gare puis une soixantaine ont été tirés.

«Là c'est terminé », confie-t-on dans l'entourage du président de la société de chasse. Mais l'opération pourrait être renouvelée si le nombre de pigeons venait à croître. Car le volatile continue de perturber le quotidien des habitants.

«Ils salissent mon store sans compter mon appareil pour le chauffage, la climatisation et ma cour. Avant, nous pouvions déjeuner dehors l'été. C'est impossible maintenant. Il y a des déjections partout, sans compter des œufs. Au printemps, tout va reprendre avec de nouvelles couvaines », témoigne Fabienne, coiffeuse installée rue du Maréchal Leclerc.

Répulsion électrique

Des chasseurs à Formerie... À Beauvais, le problème est budgétisé à hauteur de plusieurs milliers d'euros par an. On n'utilise pas encore les fusils.

Mais l'extermination est envisagée, notamment à la maladrerie Saint-Lazare, où deux fois par an les pigeons sont capturés dans des cages grâce à des appâts. «Ensuite, ils doivent être euthanasiés, explique Jean-Marc Morel, directeur des services techniques à la ville de Beauvais. On fait appel à une entreprise extérieure. »

Entre 60 et 100 volatiles sont ainsi capturés chaque année. D'autres procédés sont mis en place pour faire fuir les colombidés.

Au niveau de la médiathèque François Mitterrand, un système de détection permet le déclenchement d'un bruit à l'approche des oiseaux, pour les faire déguerpir. «Il y a aussi des systèmes d'électrorépulsion, indique Jean-Marc Morel. C'est du courant basse tension, un peu comme les clôtures électriques pour contenir un troupeau de vaches. »

De l'avis général, ce n'est pas l'animal en lui-même qui est nuisible, mais les nuisances qu'il engendre. «Ils entrent parfois dans les maisons. Vous êtes réveillés très tôt quand ils couvent, cela ne me dérange pas, je suis né à la campagne », tempère de son côté le responsable de la Maison du Cadeau à Formerie.

Et un pigeon peut cacher d'autres oiseaux tout aussi bruyants : les sansonnets. À Beauvais, «on avait des soucis rue Carnot, dans le centre ville. Ils arrivaient par milliers, faisaient peur aux passants. Sans parler de la fiente qu'il fallait ramasser régulièrement, poursuit Jean-Marc Morel. Pour les sansonnets, nous n'avons pas encore trouvé de procédé de capture. Alors on a abattu les arbres. »

De notre correspondant SÉBASTIEN LEMOINE

Lamballe

Source : www.letelegramme.com

Au tour des pigeons maintenant

Date : 7 mars 2012

Les pigeons aussi posent problème à Lamballe. «Leur population est difficile à évaluer, explique le brigadier-chef Petibon. Ils étaient plus de 200 à une époque au haras. Il y en a beaucoup dans le centre-ville». Une opération est prévue la semaine prochaine pour réguler leur nombre. Un chasseur spécialisé aura la charge d'en éliminer.

Charlieu

Source : Site officiel

Conseil Municipal du 12 janvier 2012

Date : 2012

II) CONVENTION POUR L'INSTALLATION DE PIEGES A PIGEONS

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de prévoir la mise en place de pièges à pigeons afin de réguler et de lutter contre une reproduction trop importante de cette espèce.

Il propose l'intervention de Monsieur Bertrand Paupier de Briennon qui effectue la pose de pièges et leur relevage dans différents lieux avec les services de police municipale.

La convention prévoit une intervention de onze mois (le mois d'août étant exclu du dispositif) sur la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2012 pour un montant de 3 946,80 euros T.T.C.

Monsieur le Maire explique que M. Paupier a contacté les administrés demandeurs de ce service pour leur habitation; celui-ci a capturé plus de 63 pigeons par mois entre juin et décembre 2011.

La campagne d'effarouchement des étourneaux est reconduite au printemps et en automne; quant à l'invasion des corbeaux, c'est le lieutenant de Louveterie qui en est chargé.

C'est M Poinsot- Berthelot, conseiller délégué, qui fera le suivi de l'ensemble de ce dossier.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la convention pour le piégeage des pigeons au titre de l'année 2012.

EPAD Paris-la-Défense

Source : Site officiel

AVIS DE MARCHÉ

Date : 2008-2012

NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

EPAD, tour OPUS 12 - défense 9 - 77 esplanade du Général de Gaulle, à l'attention de M. le directeur général, F-92914 Paris-la-Défense Cedex.

...

Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

capture et prise en charge des pigeons et ramassage d'oiseaux morts sur le domaine public géré par l'epad.

...

Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

les prestations consistent en l'appâtage, la capture de pigeons, l'euthanasie des pigeons et le ramassage d'oiseaux morts (3 minimum sur une surface réduite) sur le domaine public du Quartier d'affaires de la Défense géré par l'epad.

Date prévisionnelle de début des prestations : juin 2008.

...

Quantité ou étendue globale :

marché fractionné à bons de commande conclu avec montant minimum annuel de 10.000,00 euro (H.T.) et avec un montant maximum annuel de 40.000,00 euro (H.T.).

Le marché s'exécute pour une période ferme d'un an à compter de la date de sa notification, renouvelable expressément par période successive d'un an, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 années.

Sauveterre de Guyenne

Source : Site officiel

Conseils de lutte contre les pigeons

Date : 2012

Outre les dégradations qu'ils infligent aux immeubles, les pigeons sont porteurs de maladies transmissibles à l'homme (règlement sanitaire départemental-article 120).

Le concours de tous est nécessaire au succès du plan que la Municipalité met en œuvre. Nos conseils:

Veuillez à ne pas présenter aux oiseaux ni nourriture ni déchets susceptible de les attirer. D'autant plus que le nourrissage incontrôlé des pigeons ne les aide pas, l'excès de nourriture engendre une explosion démographique. Des tares et maladies se développent dans les colonies en surpopulation.

D'installer des équipements adaptés (pics, fils...) pour éviter que les pigeons se posent sur les bâtiments et obstruer les orifices (baes, lucarnes, cours intérieures) pouvant donner accès avec des filets, grillages à un lieu de nichage (notamment toits, combles perdus, bâtiments ou annexes abandonnées) pour éviter que les pigeons se posent sur toitures et nichent dans les greniers.

Nettoyer régulièrement votre trottoir (la fiente de pigeon attire le pigeon)

L'ACCA (Association de chasse)

Sur le plan juridique, le pigeon est un animal classé "res nullius", c'est-à-dire qui n'appartient à personne. Juridiquement les communes n'ont donc aucune responsabilité sur le domaine privé. Néanmoins, il est nécessaire si l'on souhaite une gestion efficace, que l'ensemble de la population relaye l'action communale.

La municipalité a mis certains nombre de mesures pour lutter contre ces nuisances. Dernièrement, grâce au prêt de 6 cages par l'Association ACCA, que nous remercions, des captures de pigeons ont été effectués. Les oiseaux ont été ensuite confiés à un organisme agréé. Si vous souhaitez vous associer à cette action en acceptant la pose de cage dans votre jardin ou comble, merci de contacter l'adjoint en charge de cette opération, Pierre TOMADA au 06.35.16.82.14 ou informer l'accueil de la Mairie.

Bourg-en-Bresse

Source : Site officiel

Les pigeons

Date : 2012

La Ville procède à une lutte active contre la prolifération des pigeons.

Depuis plusieurs années, la Ville de Bourg-en-Bresse lutte quotidiennement contre leur prolifération sur ses propriétés, tout en conseillant les particuliers.

Ces volatiles peuvent être vecteurs de maladies et parasites, leurs déjections particulièrement corrosives dégradent façades, toitures et planchers. Ils sont également causes de nuisances sonores.

Afin de limiter la population de pigeons, il est conseillé de ne pas les nourrir. Les propriétaires doivent également prendre les dispositions nécessaires pour les empêcher de se percher et de nicher dans leurs arbres.

Tremblay en France

Source : Site officiel

Tremblay Magazine n°114

Date indéterminée (publication sur internet 2010 ou 2011)

PROPAGANDE NAZIE

Der Ewige Juden (« Le Juif éternel »). Le film a été commissionné par Joseph Goebbels, le Ministre de la Propagande, et réalisé par Fritz Hippler.

Le film s'ouvre sur une scène montrant des rats sortant d'un égout, accompagnée de sous-titres annonçant :

« Si les rats représentent la vermine du royaume des animaux, les Juifs sont la vermine de la race humaine et, comme les rats, diffusent les maladies et la corruption. Seulement, les Juifs diffèrent des rats car ils sont capables de changer leur apparence et de se transformer en leurs hôtes humains. »

Professeur Jeanne Brugère-Picoux : les pigeons ne seraient-ils pas plus dangereux que les rats en ville ? ces oiseaux de ville sont réputés véhiculer plus de maladies à l'homme que les rats (pouvoirs publics)

Quant aux pigeons deux pigeonniers sont installés, en centre-ville et avenue Gilbert Berger dans le quartier du Bois-Saint-Denis, afin d'empêcher la nidification et de réguler les populations.

Un problème de santé publique

Il ne faut pas oublier que les nuisibles sont vecteurs de maladies. Ils peuvent les transmettre aux hommes (peste, typhus et, en cas de morsure peuvent engendrer une septicémie) comme aux animaux domestiques. La fiente des oiseaux provoque, par exemple, des asthmes allergiques ou syndromes grippaux. L'oiseau est aussi porteur de tiques qui touchent essentiellement les populations sensibles comme les enfants et les personnes âgées. Une attention particulière à doit donc être portée aux lieux où des enfants sont gardés. A cet effet, les services techniques de la ville ont donc posé deux filets sur les écoles Malraux et Saint-Médard pour empêcher les niches d'oiseaux. Ils posent également des pics sur certains commerces pour empêcher ce phénomène.

PIERRE GRIVOT

CONSEILS PRATIQUES

...

- Ne pas donner à manger aux oiseaux. Cela favorise la prolifération de toutes sortes de nuisibles (rats, cafards, pigeons...) qui peuvent transmettre des maladies.

Renseignements au service communal d'hygiène et de santé : 01 49 63 71 42

Clamart

Source : Site officiel de l'association Espaces

La gestion des pigeonniers

Date indéterminée

Commentaire personnel

Les idiots de service qui reprennent en coeur la propagande officielle : Ils transmettent des germes et parasites, bonnes gens, prenez garde. Ne vous inquiétez pas on éradique propre. Plus de bouffe aux contrevenants, circulez il n'y a rien à voir. Une bombe à neutron spéciale anti-pigeons est en cours d'étude au CEA selon certaines sources et elle pourrait aussi éradiquer la prolifération d'autres nuisibles (oiseaux, animaux divers comme les inutiles du système : SDF, malades, personnes âgées, étrangers sans-papiers, handicapés, etc...).

Depuis 2005, l'équipe de jardiniers du Jardin solidaire a en charge les trois pigeonniers de Clamart ; de 2003 jusqu'à 2006, l'équipe de jardiniers des Jardins de l'espoir a eu en charge le pigeonnier de Meudon-la-Forêt.

Les pigeonniers permettent de :

- Réduire la population par la stérilisation d'une partie des œufs, effectuée par une simple secousse des œufs qui sont ensuite marqués ;
- Surveiller l'état sanitaire des oiseaux ;
- Déplacer les colonies qui ainsi ne salissent plus les bâtiments et monuments ;

- Limiter les maladies : les pigeons domestiques, s'ils ne sont pas gérés, peuvent transmettre des maladies à l'homme. La contamination de l'être humain par ces maladies se fait par l'inhalation de poussières de fientes infectées, ou par l'ingestion d'éléments souillés par des fientes de pigeons contaminés. Les risques de transmission à l'homme restent cependant très faibles. Grâce aux pigeonniers, les oiseaux sont nourris sainement et les risques de maladies diminuent considérablement ;

- Limiter le nourrissage incontrôlé en éduquant les citoyens et en leur montrant la bonne volonté des pouvoirs publics pour obtenir une population plus réduite et saine.

Actualités février 2012

Tueries continues.

Agglomération Plaine Centrale (94)

Communes : Alfortville, Créteil et Limeil-Brevannes

Source : [Site officiel](#)

Les pigeons des villes

Publié en 2012

Les pigeons font partie du paysage urbain et ils y ont trouvé une place accueillante. Cependant, leur prolifération entraîne des nuisances.

Une trop forte concentration d'individus peut entraîner le développement de parasites et rendre possible la transmission de maladies à l'homme.

Les déjections des pigeons sont particulièrement corrosives, elles dégradent les façades, toitures, chenaux ...

Le Service d'Hygiène Publique est fréquemment sollicité par des plaintes occasionnées par les pigeons. Pour l'essentiel, la lutte contre ces nuisances consiste à capturer les volatiles et à sensibiliser les publics.

Mais le meilleur moyen pour limiter la prolifération des pigeons est d'arrêter de les nourrir. L'article 120 du Règlement Sanitaire Départemental interdit le nourrissage sur la voie publique.

Règlement sanitaire départemental

Article 120 relatif aux jets de nourriture aux animaux. Protection contre les animaux errants, sauvages, ou redevenus tels (1 page - 16 Ko)

Suite à l'apparition de la grippe aviaire sur le territoire national, le service se mobilise pour être en mesure de prendre toutes les mesures nécessaires selon l'évolution de l'épizootie, notamment pour ce qui concerne le ramassage des volatiles morts.

Mulhouse

Source : [Site officiel](#)

Régulation des populations d'animaux nuisibles

Publié en 2012

Piégeage des pigeons

Le pigeon peut transmettre des maladies et des parasites.

Par ailleurs, cet oiseau génère des nuisances et abîme les bâtiments : accumulation de fientes, bouchage des évacuations d'eau de pluie provoquant des infiltrations...

La Ville intervient en prescrivant des mesures visant la réduction des nidifications et de l'accès à la nourriture (lutte contre le nourrissage sauvage, les dépôts réguliers d'aliments...)

Cancon

Source : Site officiel

Compte rendu séance du Conseil municipal du 25 janvier 2012

Publié en janvier 2012

M. DELMON :

- Informe l'assemblée qu'une régulation des pigeons va être organisée le samedi 28 janvier 2012 ;

Muret

Source : Site officiel

AVIS d'APPEL PUBLIC à la CONCURRENCE

1. COLLECTIVITE CONTRACTANTE : VILLE de MURET - 31600
2. POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur le MAIRE

3. OBJET de la CONSULTATION : LUTTE contre les « PIGEONS ERRANTS » - Mise en place de 3 cages de différents volumes pour leur capture, avec proposition de gestion des cages, sur l'ensemble des LIEUX & BATIMENTS PUBLICS (Muret, Ox & Estantens), voire PRIVÉS ou COPROPRIETE -

(Contrat annuel : Année 2012)

OPTION : Capture de pigeons avec filets

4. PROCÉDURE de PASSATION : Procédure Adaptée Ouverte (Art 28 CMP) MAPA 2012 / 002 PS

5. CRITÈRES de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés : Candidatures

- régularité de la situation juridique, fiscale et sociale,
- agréments à l'exercice de la profession,
- capacités techniques et financières – compétences & expériences professionnelles,
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité – (importance des garanties)

Offres :

- Prix (55 %)
- Modalités d'exécution de la prestation (35 %)
- Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)

6. FORME JURIDIQUE du Groupement éventuel des opérateurs économiques : si Groupement, il sera solidaire.

7. DELAI minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres

8. RETRAIT des DOSSIERS :

- sur le site dématérialisé OMNIKLES : <https://marches-publics-ville-muret.omnikles.com/>

Au cas de difficulté particulière d'accès au site, n'hésitez pas à appeler OMNIKLES au 08 25 00 13 26

9. MODALITES de FINANCEMENT & de PAIEMENT : Règlement par mandats administratifs en 30 jours maximum, sur Budget 2012 - Section Fonctionnement (Fonds propres).

10. DATE LIMITE de RECEPTION des OFFRES : Vendredi 27 janvier 2012 – 10 heures

11. DATE d'ENVOI à la PUBLICATION : Mardi 10 janvier 2012

La Réole

Source : www.sudouest.fr

Réunion de quartier intimiste

Publié le 27/02/2012 à 06h00 par Aline Martin

Prolifération des pigeons

Les pigeons, ainsi que l'a précisé le maire Bernard Castagnet, « ne sont pas reconnus officiellement pour être une espèce nuisible ». Malgré cela, leur prolifération doit être surveillée afin de réduire au maximum les nuisances qu'ils engendrent. Pour cela, dix cages ont été installées dans des endroits qu'ils affectionnent particulièrement, et un agent des services techniques est chargé de veiller quotidiennement à ce qu'ils aient de la nourriture et de l'eau en assez grande quantité pour pouvoir les attraper. Sur l'année 2011, plus de 1 000 volatiles ont ainsi été récupérés.

A la question de savoir ce qui leur arrive, la réponse imparable tombe : « On s'en occupe ». Toujours est-il qu'ils prennent rapidement la direction de l'équarrissage...

Aubagne

Source : site de la ville et
<http://sudest-marchespublics.com>
<http://www.e-marchespublics.com>

Prestations de sanitation dans les bâtiments communaux

Date d'envoi à la publication : 06/02/2012
Département de publication : 13 Bouches-du-Rhone
Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE D'AUBAGNE, Bd Jean Jaurès, 13400 Aubagne, 0442181823
Objet du marché : Prestations de sanitation dans les bâtiments communaux
Type d'avis : Avis d'appel public à concurrence
Type de procédure : Procédure adaptée
Catégorie : Service
Lot 1 : Dératisation, désinsectisation et désinfection (montants annuels €HT : minimum 4 600/maximum 18 400,
Lot 2 : Fourniture de produits de dératisation et souricide (minimum 1 500/maximum 6 000),
Lot 3 : Capture de pigeons et autres volatiles par filets projetés (minimum 3 000/maximum 12 000)
Durée : 1 an renouvelable 3 fois

Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (C.C.A.T.P.)

ARTICLE 9 : LOT N°3 – CAPTURE DES PIGEONS ET AUTRES VOLATILES PAR FILETS PROJETES

9.1 Généralités

Les interventions de l'entreprise devront être compatibles, avec les activités qui se déroulent dans le (ou les) bâtiment(s), ou sites concernés. Le titulaire du marché devra réaliser une intervention complète sur l'ensemble du territoire de la ville d'Aubagne. Les différents sites d'intervention seront définis de façon concertée en début d'opération (deux à quatre sites maximum). En amont de l'opération de capture, sur chacun des sites choisis, l'appâtage sera réalisé quotidiennement par les agents des services municipaux de la ville. Suite à la campagne de « fixation » de la population des pigeons, l'entreprise assurera la capture des volatiles par la technique du filet projeté. Cette dernière aura également à sa charge l'enlèvement, l'établissement des bordereaux de suivis, et l'équarrissage des pigeons. Les prestations seront conduites dans le respect de la législation en vigueur et en conformité avec la loi punissant les mauvais traitements animaux (art R.654.1 du code pénal).

Suite à chaque intervention, un point sera fait avec les services techniques afin de voir si les implantations initiales sont optimales. En cas de nécessité, de nouveaux sites seront déterminés d'un commun accord.

De même, l'entreprise devra prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et les matériels des différentes entreprises et/ou utilisateurs présents sur un même lieu de travail ; ainsi, le chef de l'entreprise assure la coordination générale des mesures de prévention qu'il prend et de celles prises par l'ensemble des entreprises intervenant dans son établissement. Enfin, le candidat doit avoir souscrit l'ensemble des assurances nécessaires; la collectivité ne saurait être tenue responsable d'un quelconque accident ou incident lié directement ou indirectement à l'exécution des prestations visées par le présent marché.

9.2 La qualité des prestations de capture

La collectivité attache une grande importance quant à la qualité des traitements et à la réactivité de l'entreprise. En effet, les bâtiments communaux et les autres sites gérés par la ville sont fréquentés par le public. Le traitement de la nuisance doit être effectué le plus efficacement et le plus rapidement possible dans le respect des réglementations en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité.

Le candidat devra décrire dans le mémoire technique qu'il fournira à l'appui de son offre, les mesures qu'il compte prendre pour assurer cette qualité.

9.3 Rapport annuel de synthèse et autres documents

En fin d'année, le prestataire devra fournir à la direction des services techniques municipaux un rapport complet indiquant le nombre de captures et de passages ainsi que la localisation de ces dernières.

...

Décines

Source : www.leprogres.fr

Nourrir les pigeons est passible d'un procès-verbal

Publié le 23/02/2012 à 06:00

Les pigeons et les rongeurs sont considérés comme nuisibles en ville et sont pourchassés. « Ils dégradent les bâtiments, car leurs fientes sont particulièrement corrosives. Et surtout, ils sont porteurs de germes de maladies... », précise Géraldine Ollivier, inspecteur de salubrité.

« Nous sommes régulièrement sollicités par des courriers ou des appels pour nous signaler leur présence. Dans ce cas, nous faisons appel à Salvatore Cassenti, garde-chasse et piégeur agréé pour les capturer... », ajoute Serge Taradoux, conseiller délégué, qui travaille en lien avec Géraldine Ollivier dans le cadre de l'hygiène publique. Actuellement, une campagne d'éradication est opérée avenue Edouard-Herriot, place François-Mitterrand et à l'école Jeanne-d'Arc. Souvent, près des écoles où ils trouvent eau et nourriture, on les retrouve aussi près des lieux où ils sont attirés par des personnes qui les nourrissent sur leur balcon.

« En tant qu'inspecteur de salubrité, je pourrais verbaliser les personnes concernées », souligne Géraldine Ollivier. Mais, « nous préférons dissuader et expliquer plutôt que réprimer », assure Serge Taradoux. « Nous envoyons un courrier ou nous nous déplaçons pour rappeler qu'il est interdit d'attirer les volatiles. C'est un règlement sanitaire départemental. »

Pour le moment, Géraldine Ollivier n'a jamais dressé de procès-verbal. « Souvent, ce sont des personnes âgées, elles reconnaissent les faits... Alors, on leur explique que leur comportement nous oblige à tuer les animaux qu'elles pensaient protéger ! »

Site www.e-sante.fr

Source : [site officiel](#)

Du Dr Philippe Presles, rédacteur en chef du site www.e-sante.fr (2 millions de visiteurs / mois)

Méfions-nous des pigeons et de leurs parasites

Publié le 12 février 2012

Commentaire personnel

La propagande habituelle sur les pigeons. La [page zoonose](#) donnant le lien pointant vers celle des pigeons contient : *Chiens et chats domestiques peuvent nous transmettre bactéries et... Partager sa maison avec son chien ou son chat ne doit pas se faire sans respecter quelques règles d'hygiène. En effet, nos petits protégés peuvent nous transmettre des bactéries et des champignons à ...*

Dans le cadre ci-dessous vous trouverez l'analyse critique de cette publication "scientifique". Personnellement en dix années de pratique et de contacts avec les pigeons, je n'ai jamais vu de tique sur un pigeon (j'en ai vu et palpé des milliers), ni entendu une personne disant être "mordue" par une tique.

Et le SIDA, c'est pas à cause des pigeons ?

La grippe aviaire donne envie de se méfier de tous les volatiles en liberté. Pourtant, le pigeon des villes, plutôt résistant, ne présente pas un risque élevé de contamination. Mais il est porteur d'autres microbes également dangereux pour la santé comme *Argas reflexus*, une tique molle qui le parasite et peut nous mordre. Cette tique est alors responsable de réactions allergiques pouvant être importantes.

Morsures de tiques et allergies

Urticaires, oedèmes, étouffements, troubles cardiaques, pertes de connaissance, les réactions allergiques à la morsure de la tique du pigeon peuvent être très importantes et le diagnostic est loin d'être évident : il faut savoir y penser chez quelqu'un dont l'habitation est cernée par les pigeons, leurs tiques pouvant alors se faufiler à l'intérieur de celles-ci. En cas de morsures, on constatera la plupart du temps une simple réaction inflammatoire locale qui se résoudra dans le temps. Mais on peut aussi être amené au diagnostic par des réactions allergiques plus violentes et des tests devront alors être faits.

Des solutions existent pour empêcher les pigeons de s'installer

En pratique, il est important de ne pas laisser des pigeons nicher à proximité de votre domicile. Il est possible dans ce but de s'équiper de filets anti-pigeons pour les empêcher de rentrer dans les cages d'escaliers ou dans les courettes, ou d'aiguilles anti-pigeons les empêchant de se poser à proximité de vos fenêtres. Il faut aussi éviter de laisser accrocher à votre fenêtre des sacs contenant des aliments qui seront susceptibles de les attirer. Si ce problème vous préoccupe, il faut le mettre à l'ordre du jour de votre co-propriété afin que les mesures adéquates puissent être prises. Et en cas d'allergie inexplicquée, vous pouvez évoquer cette possibilité de diagnostic avec votre médecin. Des tests existent qui ont une bonne sensibilité. Ceci est d'autant plus important à considérer que votre terrain est allergique et que vous souffrez d'asthme ou d'eczéma.

Article publié par Dr Philippe Presles le 27/02/2006 - 01:00

Sources : Kleine-Tebbe J et al., " Bites of the European pigeon tick (*Argas reflexus*): risk of IgE-mediated sensibilizations and anaphylactic reactions". *J Allergy Clin Immunol.*, 2006;117(1) 190-195.

tiques molles

Certains prétendent que :

Le pigeon de ville transporte des germes (au moins il ne mord pas), des logements sous les combles débarrassés de leurs pigeons et réhabilités conservent les tiques molles qui proliféraient sur le volatile et qui s'en prennent par défaut à l'homme. Sur la peau apparaissent alors plaques et oedèmes : une trentaine de cas sont signalés tous les ans à Lyon.

Cela paraît terrible mais c'est quoi ces tiques molles ?

Les tiques molles de pigeon selon la science

Argas reflexus est une tique molle appartenant à l'ordre des acaréens. Il s'agit d'un parasite hématophage spécifique des pigeons des villes. Se réfugiant à l'intérieur des habitations voisines des colonies de pigeons, il peut s'attaquer à l'homme. Les morsures peuvent être responsables de réactions inflammatoires locales mais aussi de réactions anaphylactiques systémiques. L'allergène majeur de la tique a été identifié relativement récemment.

Des réactions locales et systémiques peuvent survenir après morsure d'Argas reflexus, une tique molle parasitant les pigeons.

Plusieurs publications ont déjà été faites sur le sujet mais elles rapportaient un petit nombre de cas.

Une publication portant sur 148 sujets ayant été mordus par Argas :

Des réactions systémiques (urticaire, angio-oedème, dyspnée, trouble cardio-vasculaire, perte de connaissance) ont été rapportées chez 12 des 148 sujets (8%) ; 146 sur 148 (99%) avaient eu des réactions locales.

cette étude concerne 148 patients s'étant présentés spontanément après un appel à témoin : 8% avaient eu des réactions systémiques contre 99% des réactions locales. Le mode de recrutement pourrait bien sûr augmenter artificiellement les réactions importantes.

Une dizaine de cas ayant un choc anaphylactique grave après morsure de tiques de pigeon (Argas reflexus) a été recensée en France.

Sources : Kleine-Tebbe J et al., " Bites of the European pigeon tick (Argas reflexus): risk of IgE-mediated sensibilizations and anaphylactic reactions". J Allergy Clin Immunol., 2006;117(1) 190-195.

En résumé ce genre de tique ne semble pas présenter beaucoup de risques. Car il faut premièrement déjà être mordu. Ce qui semble peu probable si on se réfère aux chiffres : 30 cas/an à Lyon sur une population de 500 000 habitants soit un risque de 0,006 % (30/500 000).

Les morsures provoquent rarement une réaction systémique, d'après l'étude citée 8 %, mais vu son mode de recrutement on peut tabler sur un chiffre de 5 % soit pour la population de Lyon 0,0003 % de risque. D'autre part nous savons que seulement quelques dizaines de cas graves ont été répertoriés au niveau national sur plusieurs années alors quel est le risque qu'un des 30 cas de Lyon soit un cas grave ? Et le risque par rapport à la population totale de Lyon ?

La réponse : 0,000000.. % très faible.....

Marseille

Source : site de la ville

régulation de la population de pigeons sur le territoire de la ville de Marseille

Référence du BOAMP : 12-29620 - Annonce publiée le 16 février 2012 - BOAMP n° 33B, Annonce n° 12

Caractéristiques principales :

ce marché a pour objet la régulation de la population de pigeons sur le territoire de la ville de Marseille

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : les bons de commandes seront émis dans les conditions et limites suivantes :
Montants annuels (H.T.) : Minimum 32 000 EUR - maximum 96 000 EUR.

Nombre de reconductions éventuelles : 1.

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché.

BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES ET DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

Numéro des prix	Désignation	Quantité
P1	Intervention complète par utilisation de lance filet sur un site défini par l'Administration comprenant : déplacement, appâtage, capture, euthanasie assistance technique, véhicule aménagé, frais de personnel, cages grains de capture, lance filet, appareil à euthanasie et CO2, transport vers un lieu d'incinération agréé et 12 par an incinération. L'intervention à la journée comprend jusqu'à 8 opérations de « lance filet » effectuées sur plusieurs sites, sur le territoire de la commune de Marseille.	
P2	Intervention complète par capture en cage, sur le territoire de la commune de Marseille. Capture sur un site défini par l'Administration comprenant : mise à disposition de la cage, vidage hebdomadaire, euthanasie, assistance technique, véhicule aménagé, frais de personnel, grain de capture, appareil à euthanasie et CO2, transport vers un site agréé pour incinération. Prix pour une cage grand modèle de 6 à 12 m3 pour 1 mois	24 par an (à raison de 2 par mois)
P2bis	Intervention complète par capture en cage, sur le territoire de la commune de Marseille.. Capture sur un site défini par l'Administration comprenant : mise à disposition de la cage, vidage hebdomadaire, euthanasie, assistance technique, véhicule aménagé, frais de personnel, grain de capture, appareil à euthanasie et CO2, transport vers un site agréé pour incinération. Prix pour une cage petit modèle de 0,50 à 1,00 m3 pour 1 mois	168 par an (à raison de 14 par mois)
P3	Intervention complète par stérilisation, acte chirurgical, baguage, remise en liberté (voir CCTP), sur le territoire de la commune de Marseille. Prestation complète pour stérilisation chirurgicale d'une quantité comprise entre 250 et 300 pigeons/mois	10 par an
P4	Enlèvement, évacuation, destruction de nid, sur le territoire de la commune de Marseille. L'unité	20 par an
P5	Fourniture et pose d'un pigeonnier dans un site désigné par l'administration, sur le territoire de la commune de Marseille.	
P6	Gestion et entretien d'un pigeonnier pour un an (voir CCTP art 2.4)	
...		

Dammarie les Lys

Source : site de la ville

Opérations de régulation de la population de pigeons sur le territoire communal

Avis N°: AO-1208-4021 - Mise en ligne : 18/02/2012

Identification de l'organisme qui passe le marché : M Jean-Claude MIGNON, Député-Maire de la Ville de Dammarie les lys, Centre

Objet du marché : Opérations de régulation de la population de pigeons sur le territoire communal

Il s'agit d'un marché à bons de commande en application de l'article 77 I du CMP :

Montant minimum : 4 000 euro(s) HT/an

Montant maximum : 20 000 euro(s) HT/an

Les variantes ne sont pas autorisées

Durée du marché : Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter de sa date de notification.

Il peut être reconduit expressément par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

III-NATURE DE LA MISSION

A la demande de la ville et pour une période déterminée, l'entreprise installe :

- 10 cages minimum sur des sites stratégiques répartis sur le territoire communal et définis en collaboration avec les services municipaux, sans pouvoir excéder le nombre de 4 sites à chaque commande

- 1 volière dans l'enceinte du Parc Soubiran situé 170 avenue Henri Barbusse

Le ramassage des pigeons s'effectue au minimum deux (2) fois par semaine pour les cages et au minimum une (1) fois par semaine pour la volière ou sur demande (par télécopie ou courriel) de la Ville.

IV – DESCRIPTIF DE LA MISSION

La mission de l'entreprise consiste, pour chaque campagne de capture, à mettre à disposition le personnel suffisant pour effectuer au minimum les opérations suivantes :

pose et dépose des cages adaptées à la capture des pigeons

prise en charge avec discrétion des volatiles

entretien des cages et mise en place de l'alimentation nécessaire

maintien de la propreté des espaces de capture

élimination, mise à l'équarrissage des animaux

Dans le cadre de son mémoire technique le prestataire détaillera son mode opératoire et son organisation ainsi que les moyens humains et techniques mis en oeuvre pour l'exécution des prestations.

L'entreprise s'organise pour accéder aux sites de piégeage sans l'intervention systématique de la ville. La ville facilitera toutefois l'accès et la prise de contacts avec les personnes responsables ou propriétaires des sites.

La ville se décharge de toute responsabilité en cas de dégradation ou vol du matériel (cage, volière) mis en place dans le cadre du marché.

Le prestataire prend en charge toute dégradation, qui lui serait imputable, occasionnée sur les sites publics ou privés d'interventions.

V – SUIVI DE LA MISSION

L'entreprise présente après chaque passage une fiche d'intervention recensant le nombre de pigeons prélevés et les sites de capture.

En fin de campagne, un bilan des différentes interventions réalisées et du nombre de volatiles pris en charge est remis à la ville sous forme d'un rapport écrit

Les bordereaux de mise à l'équarrissage des pigeons morts sont également fournis.

...

Société Nationale pour la Défense des Animaux (SNDA)

Source : site officiel

La place du pigeon dans la ville

Publié en février 2012

Commentaire personnel

Ces personnes ne savent pas que le caisson à vide sera interdit automatiquement, sans intervention du gouvernement, dans l'Union Européenne le premier janvier 2013. Il faut dire que je n'ai pas été invité... (directive mondiale ? Cela n'existe pas). Autre sujet comique, il est écrit : "Dès à présent, certaines villes ont intégré la gestion éthique des animaux de leur territoire dans leur agenda 21, précisément pour les chats et les pigeons. Il s'agit d'un engagement sur les bonnes pratiques." Pour les pigeons, parle-t-on de bon gazage ? Toutes les villes tuent les pigeons quand elles veulent contrôler leur nombre car c'est rapide et ça un bon retour électoral.

D'autre part ils écrivent : "Le caisson à extracteur d'air est une méthode de moins en moins utilisée, mais l'est encore par des sociétés en matière d'euthanasie pour les pigeons. Cette méthode peut être remplacée par des caissons à CO2." Alors que les caissons à CO2 font souffrir tous les animaux (vertébrés) selon les experts scientifiques de la Commission européenne.

A l'initiative d'un journaliste, Anne Connin, une réunion a été organisée au Palais du Luxembourg pour aborder les problèmes liés à la présence des pigeons en ville et à leur protection.

Assistaient à cette réunion cinq sénateurs, une représentante du Ministère de l'Agriculture, la directrice générale adjointe de la Mairie de Fontenay-aux-Roses et huit associations de défense des animaux, dont la SNDA en la présence de Liliane Sujanszky.

Soulignons qu'il y a une unanimité pour constater la fréquence des actes de maltraitance et de cruauté à

l'encounter des pigeons des villes, actes qui sont d'autant plus fréquents « qu'il existe une forme d'impunité légale sur la manière de détruire des pigeons », qu'il est bon de rappeler :

Les captures se font soit au filet (on appâte des pigeons avec des graines, on jette un filet et on les ramasse), soit à l'aide d'une cage (où sont disposées des graines, et lorsqu'ils y rentrent, ils ne peuvent plus en sortir, pouvant y rester plusieurs jours et y mourir de déshydratation). Il en est de même lorsque des entreprises posant des filets de protection, enfermement des pigeons et les laissent mourir dans d'atroces conditions.

Le pigeon « compte si peu comme être sensible » que les entreprises « 3D » (dératisation, désinfection, désinsectisation) qui sont en charge par les communes du piégeage des pigeons, n'ont aucun protocole à respecter.

Au terme de la réunion, des représentants élus ayant souligné le peu de chances de voir aboutir une législation instaurant un statut du pigeon, les participants se sont accordés sur un certain nombre de propositions susceptibles d'améliorer le sort des pigeons dans les villes.

Proposition au gouvernement de l'interdiction des caissons à vide d'air

Lors des rencontres « Animal et Société », grand débat sur l'animal sous l'égide de Michel Barnier, Ministre de l'Agriculture en 2008,

la SNDA, représentée par sa présidente au groupe de travail « l'animal en ville » avait proposé d'interdire les pièges à glu pour les souris et la méthode du caisson par vide d'air pour les pigeons, méthodes cruelles s'il en est.

Cette proposition avait été retenue par le groupe (proposition n° 9-3) et reprise en proposition générale (13 : décret portant interdiction du recours à certaines méthodes telles que les pièges à glu et le caisson à extracteur d'air pour la destruction des pigeons et des rongeurs).

Décret toujours pas sorti...

Le caisson à extracteur d'air est une méthode de moins en moins utilisée, mais l'est encore par des sociétés en matière d'euthanasie pour les pigeons. **Cette méthode peut être remplacée par des caissons à CO2.**

Il faut rappeler que le vide d'air est quelque chose de douloureux pour la mise à mort des animaux : l'animal meurt par dépression d'air. C'est d'ailleurs une méthode reconnue au niveau international comme peu recommandable au niveau de la protection animale, notamment par une directive mondiale.

Proposition aux élus locaux : inscription à l'agenda 21

Dès à présent, certaines villes ont intégré la gestion éthique des animaux de leur territoire dans leur agenda 21, précisément pour les chats et les pigeons. Il s'agit d'un engagement sur les bonnes pratiques.

La collectivité en tire plusieurs bénéfices : lien social renforcé, paysage urbain amélioré, précautions sanitaires anticipées. Il est donc nécessaire d'afficher une volonté politique d'agenda 21, pour permettre la réconciliation entre l'homme et l'animal.

Proposition aux scientifiques : un bilan sur le fonctionnement des pigeonniers

Poursuivre l'étude du Conseil Régional d'Ile de France afin d'évaluer l'efficacité des gestions menées dans les pigeonniers.*

Proposition aux associations : création d'un forum

Ce forum pourrait être un lieu d'information d'échange et de coordination des actions menées, permettant d'avoir des relais dans les organismes scientifiques, économiques et écologiques. Ce forum serait aussi consulté par les différents services des villes et permettrait de donner d'autres informations que celles fournies par les sites commerciaux.

* Les 7 et 8 novembre prochains, le Conseil Régional IDF, l'ensemble des laboratoires et des associations de protection animale organisent un colloque pour faire l'état des lieux de la recherche sur le fonctionnement des pigeonniers, la parasitologie et les différents moyens de gestion.

Actualités janvier 2012

Tueries continuelles.

Villiers-sur-Marne

Source : www.leparisien.fr

Une pétition contre « le pont des pigeons »

Laure Parny | Publié le 27.01.2012, 07h00

Ils le surnomment « le pont de la honte ». Les membres du Codevi (Comité de défense de Villiers et de ses habitants) viennent de lancer une pétition contre le manque d'entretien du pont de la SNCF. Situé à deux pas de la gare, l'ouvrage sert de refuge aux pigeons, qui le salissent et font prendre des risques aux passants. « Je me méfie chaque fois que je passe dessous, les pigeons défèquent souvent sur les piétons.

Le trottoir en est plein, c'est dégoûtant! » tempête Mbarek, qui habite Villiers depuis six ans.

Le Codevi, lui, avait déjà alerté la mairie sur ce point il y a quelques mois mais, face aux différents soucis dénoncés par les habitants des quartiers des Luats, la mobilisation est montée d'un cran.

La mairie a alerté Réseau ferré de France

« Devant l'absence de réponse, nous voulons montrer que tout le quartier est préoccupé par ces questions, et en plus par l'absence d'entretien des trottoirs, des rues, des espaces verts, insiste Claude Lobry, président du Codevi. La preuve, 300 personnes ont déjà signé! » Les habitants ont pris l'habitude de marcher sur la chaussée pour éviter le trottoir souillé. Les écoliers du quartier aussi. « C'est un problème qui engendre une question de sécurité, regrette Bruno Quétel, boulanger à quelques pas du pont. Les habitants se plaignent de la saleté du secteur. Ajouté aux problèmes de stationnement, aux trottoirs trop étroits, ça n'incite personne à venir! »

La ville, elle, renvoie vers RFF (Réseau ferré de France) la responsabilité de l'entretien du pont. « Nous avons nous aussi alerté RFF et sommes dans l'attente d'une réponse », précise le cabinet du maire. « C'est vrai que nous avons été sollicités par la municipalité, reconnaît RFF. Mais, même pour ce type de problèmes, des études sont nécessaires avant d'agir. Nous nous préoccupons de cette question mais n'avons pas de délai à annoncer pour l'instant. » Selon les riverains du quartier, le pont situé de l'autre côté de la gare a, lui, déjà fait l'objet d'aménagements pour protéger les passants des fientes de pigeons.

Saulx-les-Chartreux

Le maraîcher range son canon anti-pigeons

farida chadri | Publié le 26.01.2012, 04h07

Les crises de nerfs, c'est terminé. Le bruit répétitif du « canon effaroucheur » dans le champ, fini aussi. Le conflit qui opposait Sylvie la riveraine et Pascal l'agriculteur appartient dorénavant au passé. Hier soir, l'émission de M 6 « On ne choisit pas son voisin »* consacrait un sujet à ces deux habitants de Saulx-les-Chartreux, révélant en filigrane les cohabitations parfois houleuses entre exploitants agricoles et habitants de zones « urbaines », c'est-à-dire entre ville et campagne.

Il y a environ cinq ans, Pascal, producteur de pousses de salade, s'agrandit en acquérant 10 ha de terre, situés à 2 km de son exploitation principale. Tout irait dans le meilleur de monde si des pigeons ne venaient provoquer des dégâts dans ses cultures. « Ils viennent manger la journée et traversent ensuite la Nationale 20 pour se loger dans les immeubles le long de la rocade à Longjumeau, raconte-t-il d'un ton mêlant amusement et lassitude. Les razzias de ces oiseaux provoquent jusqu'à 30% de pertes. »

Pour parer au problème, ou au mieux atténuer les effets dévastateurs, Pascal installe deux ans plus tard un canon effaroucheur, une espèce de tuyau à gaz qui émet des détonations chassant les volatiles. De 6h30 à 20h30, à raison de dix coups par heure, sept jours sur sept au printemps et en été, la nuisance sonore de l'engin s'ajoute à celle des avions qui survolent la commune. « Ça faisait comme des coups de fusil. Mais ça ne nous gênait pas », assuraient hier plusieurs voisins un peu éloignés de la parcelle. « Des fois, on l'entendait toute la journée, raconte Michel. On était une quinzaine à être allé voir le maire lors d'une réunion de quartier pour en parler. » Sylvie, injoignable hier, en avait fait, elle, son cheval de bataille. Sa maison est située à 150 m du canon effaroucheur. « On s'est parlé une ou deux fois avant l'émission. Mais il ne peut pas y avoir de dialogue quand il n'y a pas de solution », poursuit Pascal. L'un a besoin de cet outil pour sauver sa production. L'autre aspire au calme. Que faire?

Le problème semblait insoluble. Le maire, Jean Flégeo (PC), a même dû prendre un arrêté en juin pour limiter l'utilisation du canon. « En général, la cohabitation entre agriculteurs et habitants fonctionne bien. Mais certaines personnes sont plus sensibles au bruit que d'autres », dit-il. La situation se décante finalement lors du tournage d'« On ne choisit pas son voisin » en juin. L'émission a pour but de trouver une solution convenant à toutes les parties. « Le fabricant est venu et a mis en place un système d'effaroucheurs bien moins bruyants. Seuls, ils ne sont pas efficaces, mais ensemble ils le sont », explique Pascal. Une boîte qui émet des cris d'oiseaux en détresse, un mât avec propulseur de faux oiseaux et un canon plus silencieux constituent le trio gagnant qui a apaisé les relations.

Pascal et Sylvie ne sont pas devenus pour autant des amis. Quant au maraîcher, le tournage « extraordinaire » s'est si bien déroulé qu'il a invité en septembre les présentateurs Karine Le Marchand et Stéphane Plaza à boire le vin d'honneur à son mariage. « Ils sont venus », dit-il avec fierté. La suite est moins gaie pour le maraîcher. Deux mois plus tard, il a mis en vente ses terres. Le conflit qui opposait Sylvie la riveraine et Pascal l'agriculteur appartient donc bel et bien au passé.

Il continuera d'exploiter 3 ha près de chez lui et va commencer bientôt à travailler aux espaces verts à la mairie de Champlan.

Siba Bassin d'Arcachon

Source : www.siba-bassin-arcachon.fr

Marchés publics et accords cadres 2012 MARCHE A BONS DE COMMANDE POUR LA CAPTURE DE PIGEONS

Publié le 19 janvier 2012

Marché signé le 19 janvier 2012 avec la société **Sacpa** pour un montant annuel minimum de 25 000 € HT et un montant annuel maximum de 60 000 euros HT.

Ce marché est consultable sur rendez-vous, au siège du Syndicat.
Cet avis vaut publicité de la décision de signer le marché.

A CONSULTER

Le CCTP du marché [ici, un pigeonnier est prévu.](#)

Mantes la Jolie

Source : site de la ville

CAPTURE ET PRISE EN CHARGE DE PIGEONS

Avis N°: AO-1204-3527 - Mise en ligne : 24/01/2012

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de Mantès La Jolie
Correspondant : Mlle Emilie Dewaele, 31 rue Gambetta, 78200 Mantès la jolie,
tél. : 01 34 78 80 86, courriel : marchespublics@manteslajolie.fr

Objet du marché : CAPTURE ET PRISE EN CHARGE DE PIGEONS

Le présent marché a pour objet de confier à une entreprise spécialisée la capture et la remise des animaux capturés dans une volière aux fins de fabrication de compost. Seuls les pigeons malades ou blessés seront euthanasiés et le seront dans les conditions très strictes précisées dans les textes actuellement en vigueur.

Catégorie de services

Lieu d'exécution : Territoire de Mantès la Jolie, 78200 Mantès la Jolie

Durée du marché ou délai d'exécution : 12 mois à compter de la notification du marché
Date prévisionnelle de début des prestations (Marché de fournitures/services) : 01 avril 2012

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Correspondant : Mlle Emilie Dewaele , Mairie de Mantes la Jolie Service Marchés Publics, 3, rue Gambetta - BP 1600, 78201 Mantes la Jolie, tél. : 01 34 78 80 86, courriel : marchespublics@manteslajolie.fr

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : Correspondant : Mlle Emilie Dewaele , Ville de Mantes la Jolie Service Marchés Publics, 31 rue Gambetta, 78200 Mantes la Jolie, tél. : 01 34 78 80 86, courriel : marchespublics@manteslajolie.fr, adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2012_ZMZbKPEZJU

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : Correspondant : Mlle Emilie Dewaele , Mairie de Mantes la Jolie Service Marchés Publics, 31, rue Gambetta - BP 1600, 78201 Mantes la Jolie, adresse internet : https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/ent_detail.do?PCSLID=CSL_2012_ZMZbKPEZJU

Cahier des Clauses Techniques Particulières

1.1 - Objet du marché

Le présent marché a pour objet de confier à une entreprise spécialisée la capture et la remise des pigeons capturés dans une volière aux fins de fabrication de compost. Seuls les pigeons malades ou blessés seront euthanasiés et le seront dans les conditions très strictes précisées dans les textes actuellement en vigueur. ...

1.3 – Durée du marché

Le marché est conclu pour une période d'un an à compter de sa date de notification, reconductible expressément d'année en année, sans pouvoir excéder une durée totale de quatre ans. ...

ARTICLE 3 –PRESTATIONS ATTENDUES

3.1 – Objet et contenu des prestations Les prestations de capture et de prise en charge des pigeons sont nécessaires pour limiter l'impact en termes de nuisance, d'une trop grande quantité de pigeons sur certains secteurs du territoire communal de Mantes la Jolie.

Les prestations consisteront à :

- établir un diagnostic de l'implantation des pigeons sur le territoire communal de la Ville de Mantes la Jolie, (liste des sites de perchoirs, de nidification et de dortoirs).
- implantera sur le territoire communal entre 8 et 10 volières, suite aux résultats de ses observations concernant les déplacements et les comportements biologiques des pigeons. Cette implantation sera définie conjointement avec la Direction du Service Hygiène et Salubrité Publique.
- fournira et entretiendra les volières mais également les graines, appâts et tout autre élément permettant la capture des pigeons.
- relèvera les volières toutes les semaines.
- procédera à l'euthanasie des pigeons malades ou blessés dans les conditions très strictes précisées dans les textes actuellement en vigueur.
- transportera et gèrera le devenir des pigeons.

Au bout d'un mois d'exécution du marché, le prestataire devra faire un point précis avec la Direction du Service Hygiène et Salubrité Publique afin de voir si l'implantation initiale des volières a été optimale. En cas de nécessité si les volières s'avèrent inefficaces, de nouveaux sites seront déterminés, il appartiendra donc au prestataire de déplacer les volières ou de procéder à l'installation de volière supplémentaire.

De plus, chaque mois, le prestataire devra fournir à la Direction du Service Hygiène et Salubrité Publique un rapport complet indiquant le nombre de captures et de passages ainsi que la localisation de ces dernières.

3.3 – Procédure et déroulement des opérations

3.3.1 – Mode de capture imposé

Le mode de capture imposé au prestataire est le suivant :

Intervention par volières de tailles adaptées en nombre suffisant sur un ou plusieurs points du domaine public ou privé (églises, toits d'immeubles, combles, établissements municipaux, etc...).

3.3.2 – Organisation et modalités de captures

Les secteurs géographiques concernés par ces opérations de capture, répartis sur l'ensemble du territoire de la Commune de Mantes la Jolie, seront choisis par les services de la Ville de Mantes et cela en fonction des préconisations du prestataire et des secteurs impactés par la présence des pigeons en grand nombre. Les points précis de capture seront alors définis en collaboration avec le prestataire.

Par capture par volière, la Ville de Mantes la Jolie entend toutes les sujétions techniques nécessaires à la réalisation de cette prestation (mise en place, retrait, présence de nourriture et d'eau au niveau des cages, entretien...).

Le prestataire mettra en place, sur le territoire de la Ville de Mantes la Jolie le nombre de volières adéquat.

Le prestataire mettra en place les volières dans des endroits stratégiques et discrets permettant de capturer les pigeons et en assurera le retrait toutes les semaines.

Un pré agrainage nécessaire et suffisant sur chaque site sera effectué par l'entreprise avant la mise en place des volières.

L'agrainage et l'abreuvement des volatiles, au cours de la capture, devra être suffisant pour assurer la survie des volatiles dans les volières.

Les modalités d'accès aux sites des captures retenus seront préalablement définies par la Direction de l'Hygiène et de la salubrité Publiques avec le prestataire.

Toute intervention sur le domaine privé ne pourra débuter qu'après autorisation écrite du propriétaire. La Direction de l'Hygiène et de la salubrité Publiques se chargera de recueillir cette autorisation.

Après achèvement des captures, les pigeons seront extraits de leur environnement d'origine et pris en charge par le prestataire.

Les oiseaux malades et affaiblis seront également pris en charge par le prestataire qui se conformera aux dispositions générales des articles L.214-3 du code rural et 521-1 du code pénal. Les frais qui en découleront seront à la charge du prestataire.

Le prestataire devra s'assurer de laisser le point de capture dans l'état de propreté dans lequel il était avant l'intervention.

Le prestataire s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens en personnel (formé aux techniques de capture) et matériels (véhicule et matériel approprié pour assurer la prestation), permettant d'être opérationnels sur les sites d'intervention.

Le prestataire mettra à disposition de la Ville de Mantes la Jolie une équipe d'intervention adaptée et suffisamment fournie pour la mission à remplir. Les matériels et moyens de capture et transport devront être en bon état d'usage. Ils seront remplacés ou réparés au fur et à mesure des besoins.

3.3.3 – Transport des pigeons

Les oiseaux capturés devront être transportés dans des volières adaptées, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions, jusqu'au lieu de destination, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Les matériels et véhicules spécialement aménagés au transport des espèces traitées devront avoir été déclarés conformes par les services ministériels compétents.

3.4 – Modalités et délais de réalisation des prestations

La capture des pigeons se déroulera en continu sur la durée du marché. La prestation devra être exécutée chaque semaine.

...

Balbigny

Source : www.leprogres.fr

Les pigeons indésirables à la cure

Publié le 20/01/2012 à 06:00

Les gens aiment voir arriver les hirondelles parce qu'elles annoncent le printemps. Dans son jardin, on aime bien voir les mésanges les rouges-gorges, les merles même si ceux-ci chantent un peu tôt le matin. Par contre, ils détestent les étourneaux et pour les faire partir, il faut leur entendre le cri du geai (qui est le premier oiseau dans la forêt à détecter un danger)

C'est avec le cri du geai que dans les années 1980 on s'était débarrassé des centaines d'étourneaux qui logeaient dans les arbres derrière les HLM

Comme beaucoup de communes, Balbigny est envahi par les pigeons. Pour éviter qu'ils ne se posent, on peut poser des pics. Mais quand il y en a des centaines comme sur le toit de la cure, c'est plus difficile. Pas question de les tirer au fusil en agglomération. Il y aurait bien une solution : faire sonner la sirène où les cloches mais les riverains seraient vite incommodés. Alors, on attend la solution miracle.

VITRY-LE-FRANCOIS (Marne)

Source : www.lunion.presse.fr

Les pigeons, fléau pour la collégiale

Publié le 15 janvier 2012 à 09H26

Leur présence aggrave le problème de la végétation sauvage et des infiltrations d'eau dans l'église du XVII^e siècle. La Ville et les Amis de la Collégiale ont eu recours à une entreprise pour les capturer et éviter de nouvelles nidifications.

LES pigeons sont devenus envahissants pour la Collégiale Notre-Dame, déjà assez mal en point. En plus du risque assez élevé de chutes de fientes aux abords de l'édifice, leur présence contribue aussi à la dégradation de l'église dont la pose de la première pierre remonte à... 1629.

Campagne « curative »

« Les nids et les déjections bouchent les chéneaux en pierre qui recueillent les eaux de pluie, explique Gérard Fuss, président de l'association des Amis de la Collégiale dont la vocation est de rester au chevet du plus grand monument de la cité rose. L'eau s'accumule et cela provoque des infiltrations à l'intérieur de l'église. Nous avons été confrontés à cela à plusieurs reprises en novembre et décembre. » Les volatiles participent aussi à la prolifération de végétaux dans les entablements de l'édifice. Ils déplacent probablement du pollen et des graines et fournissent avec leur fiente l'engrais qui leur permet de se développer. « Ces plantes sauvages prennent racine dans la pierre ou dans les jointures et cela fragilise le tout », précisait Gérard Fuss lors de la venue de l'architecte des bâtiments historiques. La Ville de Vitry, propriétaire de l'église, et l'association des Amis ont donc fait appel à une entreprise rémoise spécialisée pour « régler » le problème. Cette dernière est venue dans la cité rose à plusieurs reprises, à la mi-novembre et début décembre, pour procéder à des captures. Les pigeons sont ensuite tués. Le nombre d'oiseaux prélevés n'a pas été communiqué, probablement pour éviter une levée de boucliers d'associations écologistes. Cette démarche « curative », va coûter 4 800 euros, prise en charge par l'association.

Pose de grillage

Elle est complétée par la pose de protections pour éviter l'installation de nouveaux arrivants. « Les pigeons nichent principalement dans la tour sud de la façade ouest, du côté de la place Royer-Collard, car il y a des ouvertures, plus ou moins grandes qui leur permettent de pénétrer dans l'église. L'entreprise doit revenir dans les prochaines semaines pour boucher ces trous à l'aide de grillages invisibles de l'extérieur », détaille le président des Amis de la Collégiale. Coût du dispositif : 3 000 euros payés par la municipalité. « Nous avons évoqué l'utilisation d'un épervier ou l'éloignement par le bruit mais cette solution d'élimination des pigeons est la seule réellement efficace », selon Gérard Fuss. « Nous avons eu recours à cela pour préserver le bâtiment, c'était nécessaire. » L'opération pourrait être renouvelée dans quelques années.

R.H.

Pau

Source : La République des Pyrénées

la cité Camors envahie par les pigeons

Publié le 14 janvier 2012 à 04h00

Au coeur du quartier Dufau-Tourasse, dans la cité Camors, les pigeons sèment la zizanie. Depuis plusieurs années, les volatiles ont en effet élu domicile dans cet ensemble d'immeubles qui compte quelque 360 habitants. Ils y roucoulent en paix sur les espaces verts, les toits des bâtiments, les rebords des fenêtres... Le soir, ils colonisent les façades où l'entrée abritée des celliers est devenue leur nichoir favori.

Une situation qui n'est pas unique à Pau où la population de pigeons a doublé en 8 ans. Ils sont estimés entre 3500 et 4000. L'an dernier, à la même époque, l'annonce de mesures d'abattage avait d'ailleurs suscité de vives réactions. Aujourd'hui, la Ville étudie la possibilité d'installer

des pigeonniers contraceptifs.

Un escalier couvert de déjections

En attendant, les pigeons pourrissent l'ambiance des locataires de la résidence Camors. A l'entrée du bâtiment n°6 de l'avenue Rhin et Danube, l'escalier extérieur témoigne de cette présence invasive. Les marches comme les rampes sont jonchées de déjections et plumes. « Et, là, c'est plutôt propre car l'escalier a été nettoyé hier. Vous verriez l'état après cinq jours sans ménage ! » témoigne Colette Soubelet, qui s'est fait le porte-parole des locataires de la résidence.

Courriers depuis 2009

Déjà trois ans que cette résidente ferraille pour se débarrasser de ces indésirables. Elle a ainsi accumulé les preuves en image des dégâts causés par les oiseaux. Et multiplié les courriers. « J'ai alerté Martine Lignièrès-Cassou en janvier 2009 et Danièle Iriart (présidente de l'Office palois de HLM) en avril 2009. Mais rien n'a bougé » explique la locataire, installée dans cette cité « depuis 31 ans ».

« La situation n'a cessé de s'aggraver » assure-t-elle. « Moi, par exemple, je n'ose plus inviter du monde chez moi. J'ai trop honte de les faire passer par ces escaliers plein d'excréments ! »

« On va finir par se choper une maladie ! »

ajoute son mari Joseph Soubelet. « On a tout essayé : l'appareil à ultrasons, les pièges à rats ! Mais cela ne fait qu'empirer. On ne peut plus mettre de linges sur le balcon et les fientes sur les rebords des fenêtres, c'est dégoûtant. »

Une cité en rénovation

De nouveaux courriers sont partis en novembre dernier en direction de la députée-maire, de la présidente des HLM, d'Alain Lavignotte, adjoint délégué au quartier et même des instances sanitaires départementales.

Des lettres dans lesquelles, elle évoque notamment le cas d'un voisin qui, assure-t-elle, « a été hospitalisé plusieurs jours à la suite d'une maladie provoquée par les pigeons ».

« J'ai envoyé tout ça en recommandé mais tout le monde s'en fiche ! » déplore Colette Soubelet qui propose comme solution d'installer « la pose de petites plaques armées de piques » pour éviter que les oiseaux se posent entre les piliers de la façade.

« Des petits travaux que nous suggérons, très réalisables et peu onéreux » estime-t-elle. D'autant que la cité Camors est actuellement en pleine rénovation. « On pourrait donc profiter des échafaudages ! » martèle celle qui « ne demande qu'à vivre proprement et tranquillement ». « Nous avons la chance de vivre dans un quartier agréable, arboré, bien servi... Ici, nous aurions tout pour être heureux ! »

Le chiffre

45€. C'est le montant (maximum) de l'amende dont sont passibles les personnes qui nourrissent les pigeons. Un acte interdit par le règlement sanitaire départemental

« Il faut traiter le problème en amont » selon l'office palois de l'habitat

« Ce n'est pas un problème qui peut être réglé par l'Office palois de l'habitat » assure Danièle Iriart sa présidente. En charge de la gestion de la résidence Camors, le bailleur dit avoir déjà réaménagé les toitures terrasses des immeubles pour éviter que les pigeons s'y installent. « Mais cela n'a fait que déplacer le problème ! Si l'on met des piques sur la façade, ils iront également ailleurs. C'est un problème qu'il faut traiter en amont » poursuit la présidente. Selon Danièle Iriart, l'Agence régionale de la santé, avertie par les riverains, aurait ainsi répondu que « la responsabilité incombait à la mairie de Pau ». « Mais la gestion de la population de pigeons est un travail de longue haleine. Il faut surtout que les gens arrêtent de les nourrir ! »

Des captures en attendant les nichoirs contraceptifs

« Même si nous diminuons la population, nous ne résolvons pas le problème des dégradations liées à la présence de ces oiseaux » indique Marc Jubault-Bregler, conseiller délégué à l'environnement et à la propreté urbaine, qui vient de reprendre le dossier.

« La gestion de la population des pigeons est de la responsabilité de la Ville » mais il estime que cela « ne dispense pas » de mettre en place des systèmes de prévention pour éviter les nuisances causées par ces oiseaux. « Car, de toute façon, nous ne les éradiquerons pas ! » En clair, rien n'empêche l'Office palois de l'habitat de prévoir les fameuses piques réclamées par les riverains.

Un équipement que l'on peut apercevoir d'ailleurs sur certains immeubles du centre-ville. Et l'élu de prendre l'exemple de Paris « où toutes les copropriétés s'équipent de picots ou de filets dans les cours intérieures malgré la mise en place de pigeonniers contraceptifs ».

Pigeonniers contraceptifs: près de 40 villes équipées

Les pigeonniers contraceptifs : une méthode plus douce de régulation des populations pour laquelle la Ville de Pau a également opté depuis les protestations provoquées l'an dernier par l'annonce d'une campagne d'abattage.

Il s'agit d'abris en hauteur où l'on peut contrôler les naissances en stérilisant les oeufs. Une quarantaine de villes en serait équipée. A Pau, le dossier « avance » mais « au ralenti ». « Nous manquons d'interlocuteurs » confie l'élu. La méthode a aussi un coût. « Il s'agit d'un dispositif lourd... » ne cache pas Marc Jubault-Bregler.

En attendant, l'option des captures est toujours d'actualité « tant que les pigeonniers ne sont pas mis en place » confirme-t-il.

C'est que sur le plan sanitaire, la Ville doit veiller à la non-prolifération de ces volatiles. La mission est difficile. « Comme le rat, c'est une espèce 'sauvage' qui est liée à la présence de l'homme » souligne Marc Jubault-Bregler. En les nourrissant, les gens encouragent leur présence. Mais le conseiller municipal se veut rassurant : « Nous sommes moins touchés qu'ailleurs ». Enseignant en biologie vétérinaire, il rappelle également que si l'on peut comparer le pigeon au rat, « la différence entre les deux, c'est que le rat vit dans les égouts... »

Tissé - réseau de transports en commun de Toulouse et sa région (quatre-vingt-huit communes)

Source : BOAMP

régularisation des lapins et capture des pigeons

Annnonce publiée le 12 janvier 2012 - BOAMP n° 8B, Annonce n° 47

L'essentiel du marché :

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

TISSEO.

Correspondant : M. Olivier POITRENAUD, directeur général, 9 rue Michel Labrousse Cedex 1, 31081 Toulouse,
Téléphone : 05-62-11-26-22,
Télécopieur : 05-62-11-26-20,
Adresse internet : <http://www.tisseo.fr>.
Objet du marché :
prestations d'hygiène du patrimoine TISSEO.

Lieu d'exécution : périmètre des transports urbains toulousains.

Caractéristiques principales :

ces prestations concernent la Dératisation, Désinsectisation, Démoustication, Désinfection, **régularisation des lapins et capture des pigeons**.

Marché à bons de commande unique avec mini et maxi et un opérateur économique

Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :

le montant total des commandes du marché est compris entre un minimum et un maximum, définis comme suit : seuil minimum 20000,00 EUR (H.T.) Seuil maximum 100000,00 EUR (H.T.) Pour la période initiale. Les montants totaux des commandes pour les périodes de reconduction du marché sont les suivantes : 1ere période de reconduction seuil minimum 10 000.00 seuil maximum : 50 000.00 EUR (H.T.) 2e période de reconduction seuil minimum 10 000.00 seuil maximum : 50 000.00 EUR (H.T.) 3e période de reconduction seuil minimum 10 000.00 seuil maximum : 50 000.00 EUR (H.T.) Le marché est conclu pour une période de 2 ans à compter de la notification du contrat. Le marché est renouvelable pour 3 périodes de un an.

Informations pratiques

Date limite de réception des offres :

2 février 2012, à 12 heures

Noyen-sur-Sarthe

Source : BULLETTIN MUNICIPAL N° 67 JANVIER 2012

Nuisance des pigeons - Pigeonnier ou capture ?

Publié en janvier 2012

Les Envahisseurs

Les envahisseurs : ces êtres étranges venus d'une autre planète. Leur destination : la Terre. Leur but : en faire leur univers. David Vincent les a vus. Pour lui, tout a commencé par une nuit sombre, le long d'une route solitaire de campagne, alors qu'il cherchait un raccourci que jamais il ne trouva. Cela a commencé par une auberge abandonnée et par un homme devenu trop las pour continuer sa route. Cela a commencé par l'atterrissage d'un vaisseau venu d'une autre galaxie. Maintenant, David Vincent sait que les envahisseurs sont là, qu'ils ont pris la forme de pigeons de ville et qu'ils vont exterminer les hommes en leur projetant des germes pathogènes mystérieux. Heureusement nos bons pouvoirs publics veillent et exterminent à tout va.

Depuis de nombreuses années, le pigeon a envahi les villes. Les raisons de cette invasion ? Une nourriture à foison, des prédateurs quasi inexistantes et des édifices pour nidifier.

Les pigeons installés dans nos villes appartiennent principalement à deux espèces :

- le pigeon biset, autrefois originaire des côtes et zones rocheuses, - le pigeon ramier (aussi appelé palombe), originaire des campagnes et zones forestières.

La prolifération des pigeons peut avoir diverses origines : la nourriture donnée par les particuliers (parfois difficiles à raisonner), l'absence de prédateurs naturels en ville (même les pigeons faibles ou malades survivent aisément), la possibilité de nichage dans les combles.

Les nuisances Une forte concentration de ces volatiles peut entraîner des conséquences non négligeables, tant au plan sanitaire que matériel.

Les pigeons constituent un réservoir de micro-organismes potentiellement pathogènes pour l'homme et présentent donc un risque sanitaire à prendre en considération. La présence de pigeons dans l'environnement occasionne d'autres types de nuisances : piqûres de tiques de pigeons provoquant un choc allergique,

odeurs nauséabondes, nuisances sonores (roucoulement), dégradations sur le patrimoine.

Les effets sur le patrimoine Même si elles n'apparaissent pas importantes dans un premier temps, les dégradations occasionnées par les pigeons nécessitent pour la collectivité l'entretenir les biens du service public.

Voici quelques conséquences : salissures des façades et des toitures des bâtiments, des monuments et des véhicules, (il faut savoir qu'un pigeon produit en moyenne 12 kg de fientes par an), obstruction des gouttières, cheminées et conduits d'aération, envahissement des espèces dans les immeubles, locaux inoccupés ou greniers, prolifération importante due à une forte résistance de l'espèce.

Les actions possibles Il est nécessaire de prendre des mesures nécessaires pour limiter la prolifération des pigeons et **surtout de leurs agents pathogènes**. Pour éviter leur prolifération, il est important : **de ne pas nourrir les pigeons**, de les éloigner des habitations et autres bâtiments en plaçant des dispositifs destinés à éviter qu'ils se posent ou se nichent sur des édifices. Pour cela, différents systèmes sont envisageables : pose de picots, tiges métalliques souples ou pyramides pointues, effarouchement par différents systèmes (électriques, électromagnétiques, optiques ou bien sonores), création de pigeonniers, efficaces pour la régulation de l'espèce, suppression des caches en rebouchant les fentes et les ouvertures laissées dans les combles ou les maisons non habitées.

Pour limiter la prolifération de l'espèce, il est possible :

d'interdire la distribution d'aliments par les usagers, de mener une campagne de distribution de graines stérilisantes, de limiter les colonies par capture. Les actions municipales envisagées Pour essayer d'endiguer la prolifération des pigeons sur notre commune dans le centre-ville, la municipalité a décidé :

la capture de pigeons par l'utilisation de nouvelles cages dans un premier temps. d'inciter les propriétaires de certaines habitations à fermer totalement leurs combles pour éviter tout nichage, donc leur reproduction, la pose de systèmes d'éloignement sur les bâtiments municipaux types picots métalliques ou plastiques.

Une société sarthoise a été dernièrement contactée pour étudier la fourniture d'un pigeonnier. Cette société a proposé 2 scénarios : acquisition et installation d'un pigeonnier par la commune pour un coût de 15 536 €. La gestion est à la charge de la commune.

location d'un pigeonnier et gestion par la société pour un coût de 6 578 € par an pour une durée de 3 à 5 ans. Dans ce cas, il y a d'abord une phase préliminaire de capture des pigeons pendant deux mois avant installation du pigeonnier.

Au vu de ces tarifs, le conseil municipal a décidé de ne pas installer de pigeonnier pour l'instant, et de continuer la capture des pigeons en améliorant les systèmes de capture. Sur le plan juridique, le pigeon est un animal classé "res nullius", c'est-à-dire qui n'appartient à personne. Juridiquement les communes n'ont donc aucune responsabilité en la matière. La municipalité n'a pas vocation à intervenir sur le domaine privé.

Néanmoins, il est nécessaire si l'on souhaite une gestion efficace, que l'ensemble de la population relaye l'action communale.

Jérôme Fontaine

Tonneins

Source : www.sudouest.fr

A bourg Saint-Pierre, on trépigne d'impatience

Publié le 12/01/2012

Le clocher à refaire

Autre demande : la réfection du clocher de l'église. Là encore, rien n'est évident, notamment à cause de la présence des pigeons, « chaque année il nous en coûte 3 000 euros pour nettoyer les fientes. Nous mandations aussi des piégeurs car la loi nous interdit de les empoisonner. Les cages et les filets nous permettent d'en capturer 1 500 par an. »

Plouhinec

Source : www.ouest-france.fr

Les pigeons, hôtes indésirables du centre-ville

Publié le 07 janvier 2012

Une campagne a été lancée voici une quinzaine de jours dans la commune, pour essayer d'enrayer la propagation des pigeons au centre-ville.

Ces volatiles occasionnent par leur nombre de gros dégâts sur les toitures de l'église et des maisons environnantes, qu'ils squattent, surtout la nuit, pour s'abriter. Ils tapissent, par leurs déjections, les ardoises et les trottoirs, et bouchent les gouttières.

Avec le concours de la fédération morbihannaise de défense contre les ennemis des cultures (Fémodec), et le président de l'association locale de chasse (Acca) Pierre Guillas, des tentatives d'éradication sont conduites. Cette population encombrante est évaluée à environ 200 ou 300 individus.

Les chasseurs ont posé des pièges, qu'ils alimentent et relèvent régulièrement, sur les toitures de l'église. En quinze jours, une quarantaine de pigeons ont déjà été capturés.

Chauny

Source : <http://www.aisnenouvelle.fr>
voir aussi [ici](#)

Ah, ces sacrés pigeons !

Publié le vendredi 06 janvier 2012 à 14H00

Des habitants du centre-ville continuent à se plaindre des pigeons en liberté qui souillent les toitures, les balcons, les façades, les vérandas et autres parties extérieures de leur propriété :

« il faut constamment nettoyer les déjections qui causent des dégâts importants aux toitures, à la pierre, encombrant les gouttières... sans compter les nuisances sonores, olfactives et les risques de maladies... »,

expriment des riverains proches de Notre-Dame. Le maire serait également touché, ne pouvant sortir à sa guise sa table de jardin !

La ville a pris des dispositions il y a quelques mois en faisant appel à une société spécialisée, « il y a du mieux du côté du lycée Gay-Lussac et de la maison des associations, on se demande si cette population n'a pas migré au-dessus de nos têtes », avancent les plaignants. « Nous continuons notre campagne mais, vous savez, on ne peut pas faire n'importe quoi en matière d'animaux », explique l'adjoint Jean-Pierre Cazé, conscient du problème.

Que dit la loi ? Cet oiseau n'a pas de statut juridique défini. En France, il est à la fois domestique et sauvage. Il existe une directive européenne protégeant les oiseaux sauvages qui, normalement, devrait aussi viser cette espèce mais les états signataires de la directive ont exprimé leur refus d'appliquer celle-ci au pigeon des villes. Le pigeon des villes est en fait sauvage, comme le moineau domestique. Le particulier est bien désarmé face à cette prolifération. Il est, bien entendu, interdit de les tuer.

